

# Revue du secteur avicole



# Revue du secteur avicole

Document développé sur la base des rapports suivants:

Etude du secteur avicole en Côte d'Ivoire, structure, importance et perspectives. Cas de l'aviculture semi-industrielle

**Saliou KONE**  
2008

Etude du sous secteur de l'aviculture familiale  
**Thérèse DANHO**  
2008

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention ou l'omission de sociétés précises, de leurs produits ou de leurs marques, n'implique aucun appui ou jugement de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.



# Avant-propos

L'apparition d'épizooties telles que l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) dans plusieurs pays d'Asie, d'Europe et d'Afrique demande continuellement une réponse active et rapide à un niveau national, régional et international. La crise de l'IAHP a dû et doit être combattue à travers le monde à sa source, c'est-à-dire au sein de la population avicole.

Le risque principal de l'IAHP pour la santé humaine est sa possible transmission à l'homme. La maladie se propage principalement par les actions de personnes à tous les niveaux de la production, de la distribution, de la transformation et de la vente des volailles et des produits avicoles. Les impacts socioculturels et économiques directs et indirects de telles maladies influencent les décisions politiques et commerciales, perturbent le marché et causent des pertes économiques énormes. L'IAHP peut avoir un impact négatif important sur l'économie familiale dans les communautés rurales lorsque la production avicole y joue un rôle. Aussi l'évaluation et l'application de mesures visant à une production plus sûre, sur toute la filière avicole sont d'une grande importance. Les stratégies et mesures visant à soutenir les populations pauvres dans le cadre d'un développement durable de l'aviculture doivent recevoir une attention particulière.

Une bonne compréhension des différentes filières de production et commercialisation permet de développer des mesures de contrôles des maladies qui soient appropriées et efficaces.

Cette revue fait partie d'une série de revues à propos du secteur avicole à l'échelle nationale. Celles-ci sont commissionnées par le Service de Production Animale (AGAP) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et plus spécifiquement par le groupe socio-économie, production & biodiversité du Centre d'Urgence pour les Maladies Animales Transfrontalières (ECTAD).

Cette revue a été développée comme un document de référence à l'intention de toute personne cherchant des informations sur le sujet. Cette revue n'est pas complète et devra être régulièrement mise à jour, complétée et améliorée. Tous commentaires et compléments d'informations sont les bienvenus et peuvent être communiqués à l'auteur, FAO/AGAP et FAO/ECTAD (Groupe socio-économie, production & biodiversité)<sup>1</sup>.

Deux rapports originaux produits par le Dr. Saliou Kone et le Dr Thérèse Danho ont été compilés et édités par Mme Danièle Sexton en Août 2008 et complétés par des données extraites de la base de données statistiques de la FAO (FAOSTAT) et des banques de données de la Banque Mondiale et de la Division de population de l'ONU.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la FAO sous: [www.fao.org/avianflu/en/farmingsystems.html](http://www.fao.org/avianflu/en/farmingsystems.html) ou contacter soit Philippe Ankers, soit Olaf Thieme, FAO/AGAP. Adresse électronique: [Philippe.Ankers@fao.org](mailto:Philippe.Ankers@fao.org) et [Olaf.Thieme@fao.org](mailto:Olaf.Thieme@fao.org) Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Division Santé et Production Animale Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie.

# Sommaire

<b>Avant-propos</b> .....	<b>i</b>
<b>Sigles et abréviations</b> .....	<b>iv</b>
CHAPITRE 1	
<b>Brève présentation du pays</b> .....	<b>1</b>
CHAPITRE 2	
<b>Structure du secteur avicole</b> .....	<b>3</b>
2.1 Cheptels avicoles nationaux .....	3
2.2 Répartition géographique des cheptels avicoles nationaux .....	4
2.3 Production .....	7
2.4 Consommation .....	10
2.4.1 Viande.....	10
2.4.2 Œufs.....	12
2.5 Commerce .....	12
2.6 Prix.....	15
CHAPITRE 3	
<b>Systèmes d'aviculture</b> .....	<b>16</b>
3.1 Généralités.....	17
3.2 Secteur 1: Élevage industriel et intégré .....	18
3.3 Secteurs 2 et 3: Autres élevages commerciaux.....	18
3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couver.....	18
3.3.2 Viande de poulets de chair .....	20
3.3.3 Œufs de consommation de poules .....	22
3.3.4 Autres espèces .....	23
3.4 Secteur 4: Élevage villageois ou de basse-cour.....	23
3.4.1 Poulets .....	23
3.4.2 Autres espèces .....	29
3.5 Analyse de la filière avicole.....	29
3.5.1 Poussins d'un jour .....	29
3.5.2 Viande de poulets de chair .....	30
3.5.3 Œufs de consommation.....	32
3.5.4 Autres espèces .....	33
CHAPITRE 4	
<b>Commerce, commercialisation et marchés</b> .....	<b>34</b>
4.1 Marché national .....	34
4.2 Importation.....	34
4.3 Exportation .....	34
4.4 Infrastructures d'abattage .....	35

4.5 Provende, aliment volailles .....	35
CHAPITRE 5	
<b>Races .....</b>	<b>38</b>
5.1 Races exotiques .....	38
5.2 Races locales .....	38
CHAPITRE 6	
<b>Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité .....</b>	<b>39</b>
6.1 Influenza aviaire hautement pathogène .....	39
6.2 Autres pathologies aviaires majeures .....	47
6.3 Mesures de biosécurité .....	49
CHAPITRE 7	
<b>Politiques actuelles, cadre légal .....</b>	<b>50</b>
CHAPITRE 8	
<b>Analyse .....</b>	<b>52</b>
8.1 Forces et faiblesses actuelles du secteur avicole .....	52
8.2 Perspectives du secteur avicole pour les cinq prochaines années .....	55
ANNEXE I	
<b>Qui est qui (liste de contacts) .....</b>	<b>57</b>
ANNEXE II	
<b>Liste des projets majeurs – secteur avicole .....</b>	<b>64</b>
ANNEXE III	
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>65</b>
ANNEXE IV	
<b>Cartes .....</b>	<b>67</b>

## Sigles et abréviations

<b>ANADER</b>	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
<b>ANAVICI</b>	Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire
<b>APROCASUDE</b>	Association des Producteurs d'Ovins et de Caprins du Sud-est
<b>AVPPCI</b>	Association des Vétérinaires Privés Praticiens de Côte d'Ivoire
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BNETD</b>	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
<b>CABINET PRIVET</b>	Cabinet Vétérinaire de Ferkessédougou
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>DGRA</b>	Direction Générale des Ressources Animales
<b>DPE</b>	Direction des Productions d'Élevage
<b>DPP</b>	Direction de la Programmation et de la Planification
<b>DSV</b>	Direction des Services Vétérinaires
<b>ECTAD</b>	Centre d'Urgence pour les maladies Animales Transfrontalières
<b>F CFA</b>	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FED</b>	Fonds Européen de Développement
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>GVG</b>	Groupement des vétérinaires Grossistes
<b>HPAI</b>	High Pathogenic Avian Influenza
<b>IAHP</b>	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
<b>INS</b>	Institut National des Statistiques
<b>INTERAVI</b>	Association des Industriels du secteur Avicole
<b>LANADA</b>	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
<b>LCVB</b>	Laboratoire Central Vétérinaire de Bingerville
<b>MINAGRA</b>	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
<b>MIPARH</b>	Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>OAC</b>	Œufs à couver
<b>OIE</b>	Office International des Épizooties
<b>OPA</b>	Organisation Professionnelle Agricole
<b>OPE</b>	Organisations Professionnelles d'Élevage
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PDDAA</b>	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
<b>PE2C</b>	Projet des Élevages à cycle court
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut

<b>PIP</b>	Programme d'Investissements Publics
<b>PNASA</b>	Programme National d'Appui au Secteur Agricole
<b>PNB</b>	Produit National Brut
<b>PNIMT</b>	Programme National d'Investissement à moyen terme du NEPAD-PDDAA
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PROVÉTO</b>	Société de prestations de services vétérinaires
<b>RNA</b>	Recensement National de l'Agriculture
<b>SIPRA</b>	Société Ivoirienne des Productions Animales
<b>SODEPRA</b>	Société de Développement des Productions Animales
<b>TCEO</b>	Service des Opérations d'Urgence de la FAO
<b>TEC</b>	Tonnes équivalent carcasses
<b>TM</b>	Tonne Métrique
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>UACI</b>	Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire

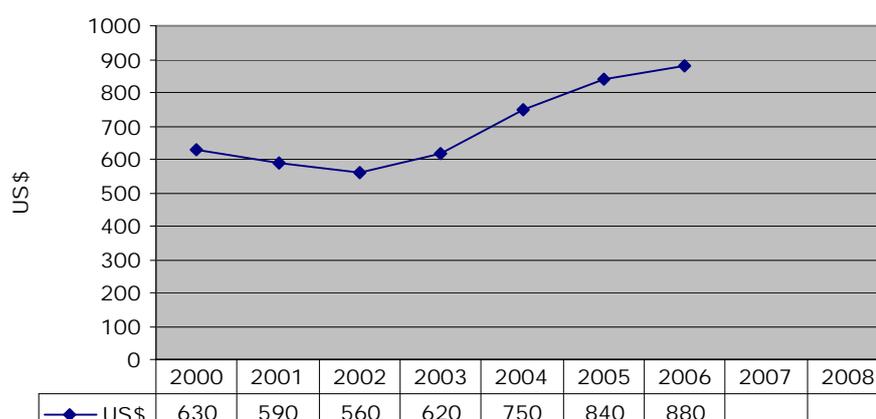


## Chapitre 1

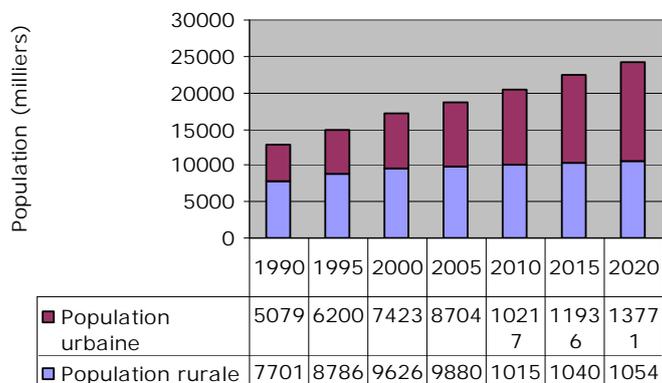
**Brève présentation du pays**

Pays:	Côte d'Ivoire		
Lieu:	Afrique de l'Ouest, délimité par l'Océan Atlantique Nord, entre le Ghana et le Liberia		
Population totale:	18 914 474 (2006)	Source:	Banque Mondiale, Mai 2008
Taux de croissance de la population:	1,8% (2006)	Source:	Banque Mondiale, Mai 2008
Groupe économique:	Pays à faible revenu	Source:	Banque Mondiale, mai 2008

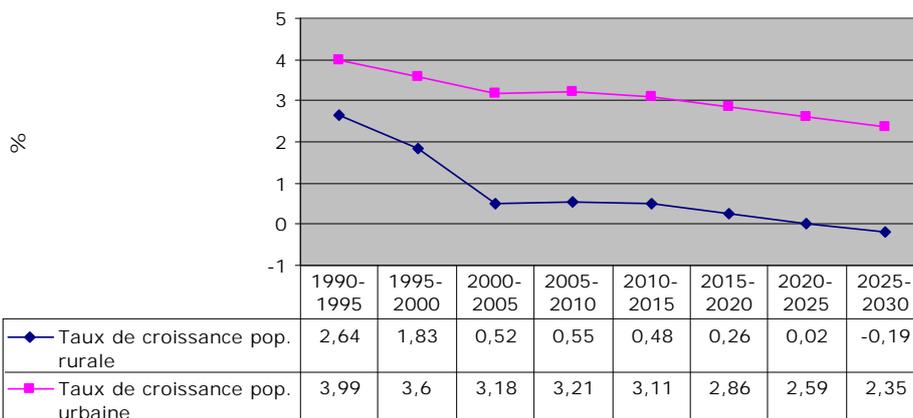
FIGURE 1: **Revenu national brut (RNB) per capita (Méthode Atlas, actuelle en US\$)**



Source: Banque mondiale. Indicateurs de développement dans le monde, juin 2008

FIGURE 2: **Structure démographique**

Source: Division de la population du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2006, <http://esa.un.org/unup>, mai 2008

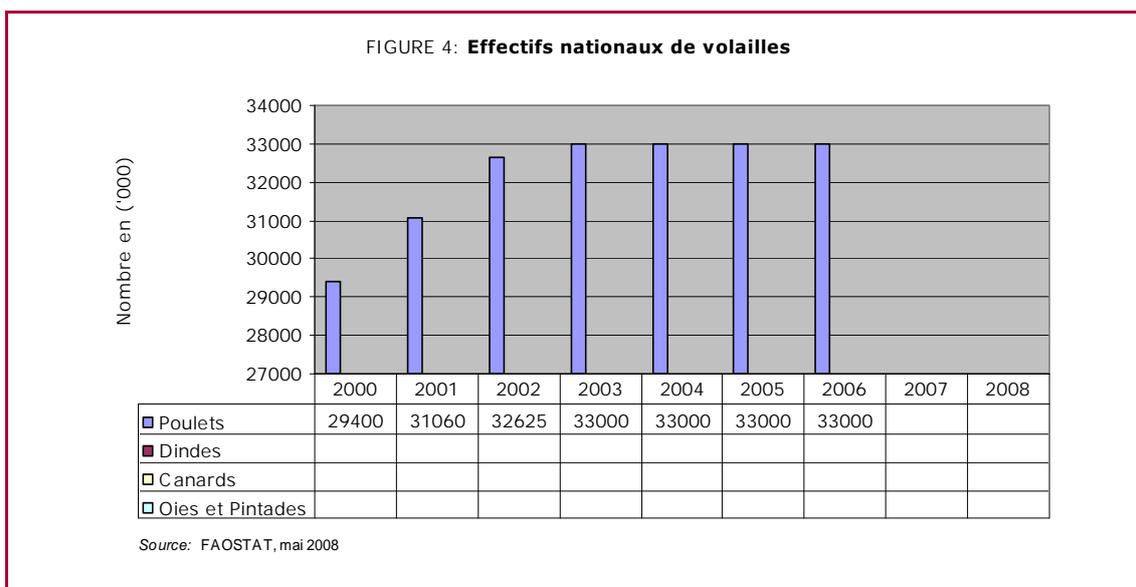
FIGURE 3: **Taux annuels de croissance démographique**

Source: Division de la population du département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale: La révision 2006, <http://esa.un.org/unup>, mai 2008

## Chapitre 2

## Structure du secteur avicole

## 2.1 CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX



Les productions avicoles constituent un maillon essentiel du système de production animale en Côte d'Ivoire. L'effectif actuel des volailles (en 2007) est constitué d'environ 33 millions de têtes dont 23,5 millions de volailles familiales, 6,4 millions de poulets de chair poulets de chair des élevages semi-industriels, et 2,3 millions de pondeuses semi-industrielles également. (Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, source: annuaire provisoire 2007, Direction de la Planification).

Selon les estimations, 70% des effectifs de volailles proviennent du secteur familial et 30% du secteur moderne pour la production de viande blanche et des œufs. Cependant, au niveau des statistiques, aucun recensement des effectifs de l'aviculture familiale n'a été réalisé à ce jour. L'estimation basée sur la présence d'un cheptel de 30 sujets dans environ 735 000 concessions familiales donne un effectif de 22 millions de sujets (source: Étude de faisabilité de projets de réhabilitation Communautaire dans le Nord de la Côte D'Ivoire, Cabinet PRIVET, 2006-2007). Un recensement était en cours en 2008 dans huit régions pilotes du pays pour mettre à jour ces estimations de cheptel.

L'aviculture a connu un essor spectaculaire au cours des 15 dernières années: son cycle biologique est rapide, son métabolisme est élevé et ses coûts de production sont faibles par rapport à ceux de la viande rouge. La dévaluation du F CFA en janvier 1994 avait provoqué une flambée du coût des denrées alimentaires et entraîné l'augmentation de 30% du prix du bétail. Cette hausse des prix de la viande rouge a favorisé le développement de la filière avicole: les projets de mise en place de fermes avicoles se sont multipliés.

La répartition des volailles par secteur de production (sur la base des chiffres fournis par la Direction de la Programmation et de la Planification) est présentée dans le tableau 1. Ces chiffres sont légèrement en deçà de ceux présentés dans la figure 4 (source FAO) mais sont concordants.

**TABLEAU 1:**  
**Estimation du nombre de volailles du secteur traditionnel et du nombre total de volailles de tous les secteurs (cheptel national) de 2000 à 2007**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Volailles traditionnelles	21 415 738	21 951 131	22 390 154	22 770 787	23 157 890	23 551 574	23 951 951	24 359 134
Volailles améliorées	7 760 000	8 890 000	7 970 000	7 790 000	6 660 000	9 872 553	8 212 000	7 644 400
<b>Total volailles</b>	<b>29 175 738</b>	<b>30 841 131</b>	<b>30 360 154</b>	<b>30 560 787</b>	<b>29 817 890</b>	<b>33 424 127</b>	<b>32 163 951</b>	<b>32 003 534</b>

Source: annuaire provisoire 2007 de la Direction de la Programmation et de la Planification

Les espèces aviaires rencontrées sont essentiellement les poulets, les pintades, les canards, les dindes, les pigeons, mais aucune statistique fiable ne permet de déterminer les proportions des différentes espèces.

En 2007, un géo-recensement pilote a été effectué dans la région de Korhogo à l'occasion de la vaccination des volailles contre la grippe aviaire. Il a permis de dénombrer les proportions suivantes:

- 76,43% de poulets traditionnels;
- 5,98% de poussins;
- 14,35% de pintades;
- 1,67% de canards;
- 0,65% de dindons;
- 0,90% de pigeons.

## 2.2 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CHEPTELS AVICOLES NATIONAUX

En milieu rural, la majorité des ménages pratique l'aviculture familiale (secteur 4). L'aviculture familiale est présente sur toute l'étendue du territoire avec une forte concentration dans la partie septentrionale et Nord du pays, avec en moyenne plus de 1000 volailles par village. La région des Savanes (Nord) fournit 40% des effectifs de volailles du secteur familial tandis que la région du Zanzan (Nord Ouest) fournit 30% des effectifs.

Le tableau 2 présente une répartition relative des volailles familiales dans les diverses zones du pays en 2001.

**TABLEAU 2:**  
**Répartition géographique des volailles traditionnelles (selon recensement 2001)**

	Élevage villageois
LAGUNES	30%
HAUT SASSANDRA	7%
SAVANES	9%
VALLEE DU BANDAMAN	6%
MOYEN COMOË	2%
MONTAGNES	4%
LACS	1%
ZANZAN	5%
BAS SASSANDRA	13%
DENGUELE	2%
NZI COMOË	2%
MARAHOUË	2%
SUD COMOË	4%
WORODOUGOU	1%
SUD BANDAMAN	4%
AGNEBY	3%
FROMAGER	2%
MOYEN CAVALY	3%
BAFING	0%

*Source: RNA 2001: effectifs de l'élevage villageois*

Les productions avicoles modernes ont particulièrement été développées dans la région Sud, dans la périphérie d'Abidjan et des principales agglomérations de cette région (élevages avicoles et porcins).

Ce secteur s'est développé autour des centres urbains pour combler une demande importante en protéines d'origine animale. La production avicole moderne est située en grande partie dans la région des Lagunes (Sud) et dans la région du Moyen Comoë (Sud-Est).

Pour la production de poulets de chair, l'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI) compte 545 aviculteurs membres repartis sur quinze zones. 341 éleveurs de poulets de chair se trouvent autour d'Abidjan tandis que 204 éleveurs se répartissent entre les zones d'Adzopé, Agnibilékro, Bouaké, Daloa, Gagnoa, et Man.

Il n'existe pas de cartographie précise de l'installation de ces fermes. Toutefois, les répartitions peuvent être faites par région (source: Typologie des élevages/UACI, Rapport de décembre 2002).

Le tableau 3 présente la répartition des éleveurs suivant l'effectif de leurs fermes.

TABLEAU 3:

**Typologie des élevages de poulets de chair (en nombre d'exploitations)**

Zones	Effectif ≤ 1000	1000 < Effectif ≤ 4000	4000 < Effectif ≤ 10000	Effectif > 10000	Total
Abobo Baoulé	15	11	4	3	33
Anyama	25	12	5	3	45
Bassam – Aboisso	40	20	4	0	64
Bingerville	50	25	0	1	76
Dabou	30	5	2	0	37
PK 17	25	17	4	0	46
Port Bouët	22	10	5	3	40
<b>Total Région des lagunes</b>	<b>207</b>	<b>100</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>341</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>38%</b>	<b>18%</b>	<b>4%</b>	<b>2%</b>	<b>63%</b>
Adzopé – Agboville	14	3	0	0	17
Agnibilékro	13	5	2	0	20
Bouaké	40	6	0	0	46
Daloa	28	4	0	0	32
Gagnoa	30	2	0	0	32
Man – Danané	25	0	0	0	25
San-Pedro	15	4	0	0	19
Yamoussoukro	10	3	0	0	13
<b>Total Autres zones</b>	<b>175</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>204</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>32%</b>	<b>5%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>37%</b>
<b>Total général</b>	<b>382</b>	<b>127</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>545</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>70%</b>	<b>23%</b>	<b>5%</b>	<b>2%</b>	<b>100%</b>

Source: UACI, novembre 2007

Le nombre d'élevages de pondeuses au niveau national avant la crise de 2002 (crise militaire) était de 210 dont 114 dans la zone d'Abidjan tandis que 96 se répartissaient entre les zones d'Adzopé, Agnibilékro, Bouaké, Daloa, Gagnoa, San Pedro, Yamoussoukro et Man. La crise du 19 septembre 2002 a modifié ce nombre d'élevages de pondeuses. Ainsi, en août 2004, la Côte d'Ivoire ne comptait plus que 187 éleveurs de pondeuses répartis sur treize zones.

Il n'existe pas non plus de cartographie précise de l'installation des fermes de pondeuses. Toutefois, les répartitions peuvent être faites par région.

Le tableau 4 présente la répartition des éleveurs (avant 2002) suivant l'effectif de leurs fermes.

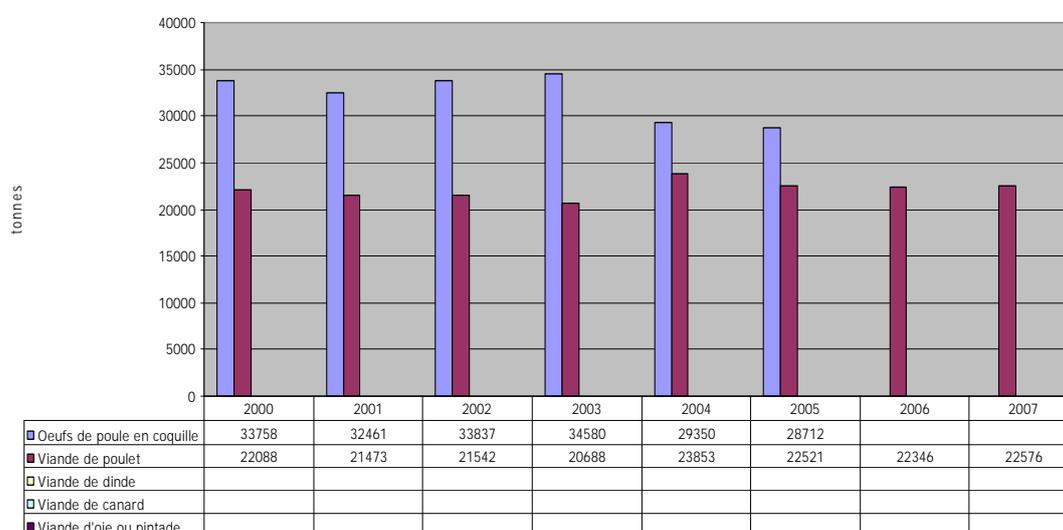
TABLEAU 4:  
Typologie des élevages de pondeuses

Zones	Effectif total	Effectif ≤ 1000	1000 < Effectif ≤ 4000	4000 < Effectif ≤ 10000	Effectif > 10000
Abobo Baoulé	18	5	10	3	0
Anyama	12	6	2	2	2
Bassam – Aboisso	13	4	6	3	0
Bingerville	11	2	3	4	2
Dabou	14	7	4	3	0
PK 17	31	11	16	2	2
Port Bouët	15	6	8	1	0
Total Région des lagunes	114	41	49	18	6
Pourcentage du total	54%	20%	23%	9%	3%
Adzopé – Agboville	13	8	2	2	1
Agnibilékro	9	4	2	2	1
Bouaké	18	11	4	0	3
Daloa	16	9	4	2	1
Gagnoa	13	7	4	2	0
Man – Danané	8	6	1	0	1
San-Pedro	6	4	0	2	0
Yamoussoukro	13	10	2	0	1
Total Autres zones	96	59	19	10	8
Pourcentage du total	46%	28%	9%	5%	4%
<b>Total général</b>	<b>210</b>	<b>100</b>	<b>68</b>	<b>28</b>	<b>14</b>
<b>Pourcentage du total</b>	<b>100%</b>	<b>48%</b>	<b>32%</b>	<b>13%</b>	<b>7%</b>

Source: UACI, novembre 2007

## 2.3 PRODUCTION

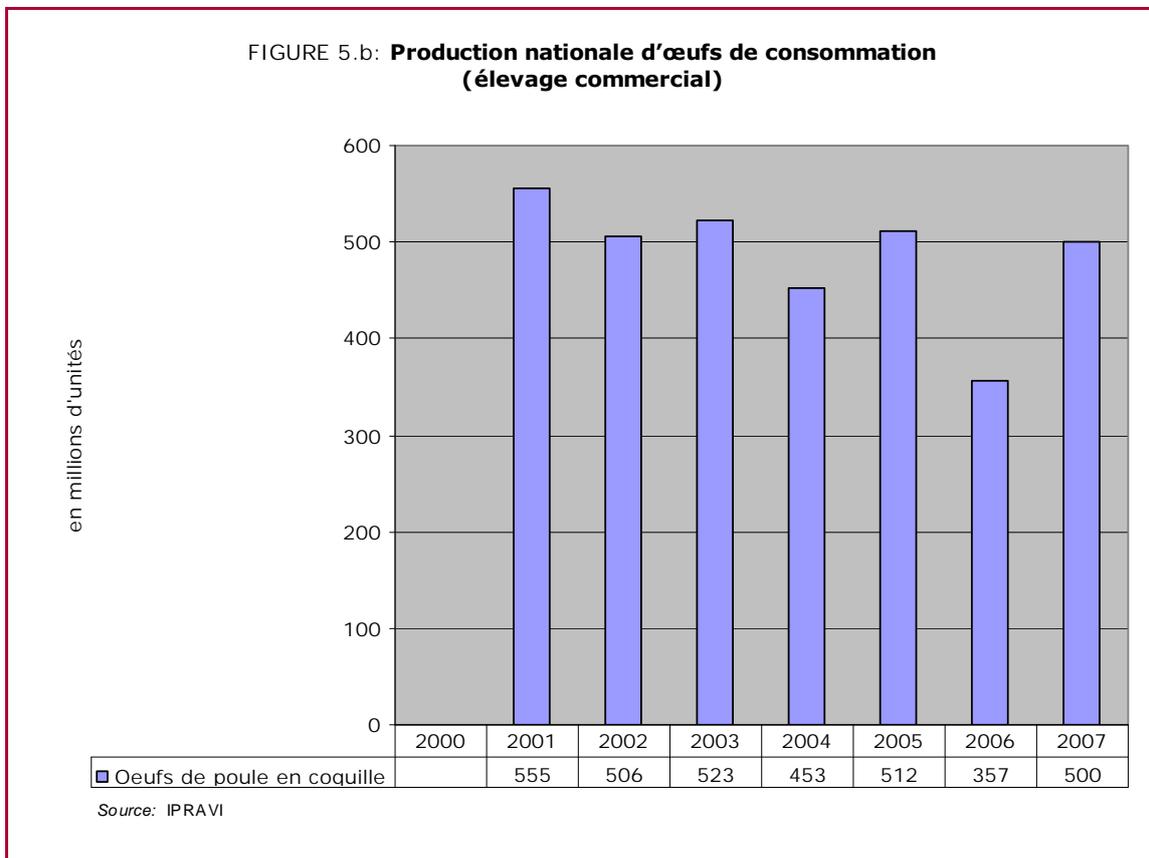
FIGURE 5.a: Production nationale du secteur avicole



Source: FAOSTAT, août 2008 et Annuaire des statistiques agricoles, Ministère de l'Agriculture, avril 2008

Les données FAOSTAT proviennent des sources gouvernementales. Ces chiffres regroupent la production moderne et traditionnelle.

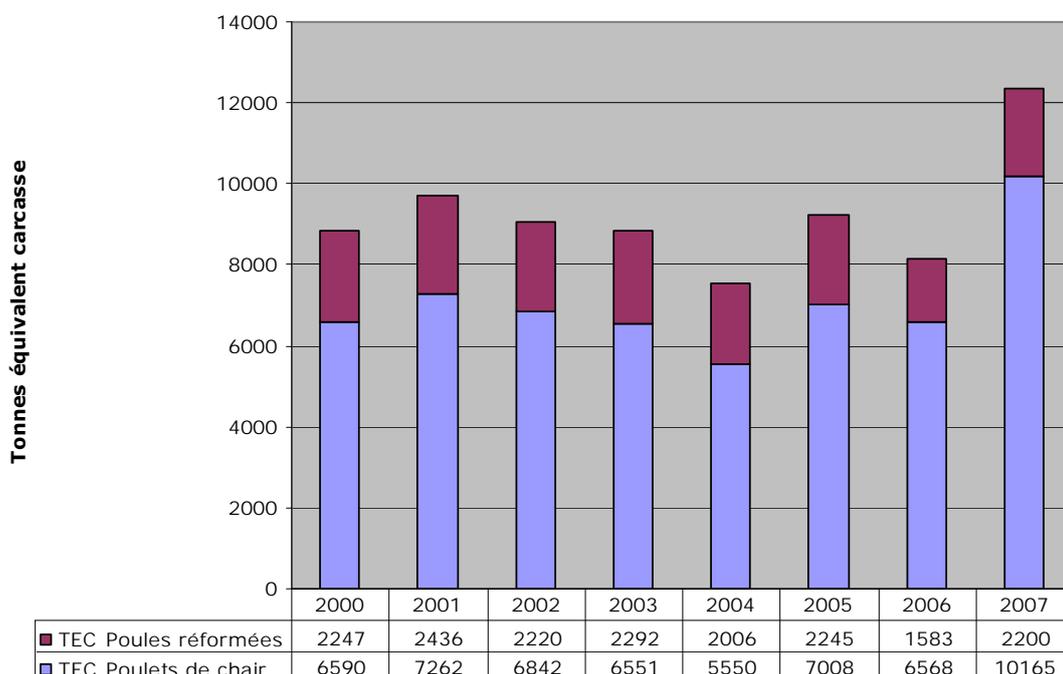
Selon les données de l'IPRAVI, la filière de production d'œufs fournit entre 500 à 550 millions d'œufs de consommation par an. La figure 5.b montre l'évolution de la production d'œufs provenant du secteur commercial ces dernières années.



La production commerciale d'œufs de consommation est, depuis 1998, globalement et relativement constante à l'exception des années 2004 (troubles politiques de novembre à décembre 2004) et 2006 (épidémie de grippe aviaire). Ces baisses sporadiques n'ont pas profondément bouleversé la production. Ainsi, cette production en 2003 a atteint des valeurs de 523 millions d'œufs et 500 millions d'œufs en 2007.

La production de viande de volailles varie ces dernières années entre 21 000 et 24 000 tonnes.

La figure 5.c montre l'évolution des productions de viande de volailles des fermes avicoles modernes en Tonnes Équivalent Carcasse (TEC).

Figure 5.c: **Production nationale de viande de volaille (élevage commercial)**

Source: IPRAVI

La production nationale de viande de volaille des élevages modernes a connu une nette progression à partir de 1998. La tendance s'est inversée avec une régression de 2002 jusqu'en 2004. Une légère reprise est notée en 2005. Les prévisions pour 2007 font apparaître une forte production de l'ordre de 12 365 TEC. Les fluctuations décrites sont essentiellement liées aux variations de production des poulets de chair. La production de poule reformée n'a pas connu de variation notable.

En 2005, la production a atteint 23 859 tonnes de viande de volailles, avec 6 400 000 têtes de poulets de chair et 2 290 000 têtes de pondeuses. La production de viande de volaille s'est stabilisée en 2006 et 2007. En 2007, la production de volailles du secteur semi-industriel représente 22 346 tonnes de viandes et constitue 37% de la production de viandes (toutes espèces confondues).

En Côte d'Ivoire, l'agriculture familiale se rencontre en milieu rural et urbain et représente une production d'environ 22 millions de volailles en moyenne par an pour les cinq dernières années, soit 71% en moyenne de la production nationale de volailles.

Le tableau 5 présente la production et consommation nationale annuelle de viande au cours des cinq dernières années (2001 à 2005).

TABLEAU 5:  
**Production et consommation nationale de viande et poisson (en tonnes)**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Production nationale de viande	55 915	56 194	56 959	56 821	60 723	60 134	60 723
Production nationale de poisson	77038	70962	69769	55264	43531		
Production totale de viande et de poisson	132953	127156	126728	112085	104254		
Consommation nationale de viande	103714	120435	146170	131456	133008	141222	139246
Consommation totale de viande et de poisson	328793	355720	390817	385002	371475		
Bilan	-195840	-228563	-264089	-272917	-267221		

Production nationale de viande de volaille	21 479	21 542	20 688	23 859	22 521	22 346	22576
% de la production totale de viande et de poisson	16%	17%	16%	21%	22%		

Source: Annuaire des statistiques agricoles, édition avril 2008 et Annuaire des statistiques des pêches et de l'aquaculture.

Le bilan entre production et consommation est négatif, ce qui traduit bien le caractère déficitaire de la production nationale en protéines animales. La production moyenne nationale de viande par an au cours des cinq dernières années (2001 à 2005) est de 57 322,2 TEC face à une consommation moyenne de 126 956,6 TEC.

La production nationale moyenne de viande de volailles par an est-elle aussi déficitaire: 22 110 TEC pour une consommation moyenne de: 29 570 TEC. Le déficit de production de volaille a pour conséquence une importation de viande de volaille congelée et de volailles vivantes.

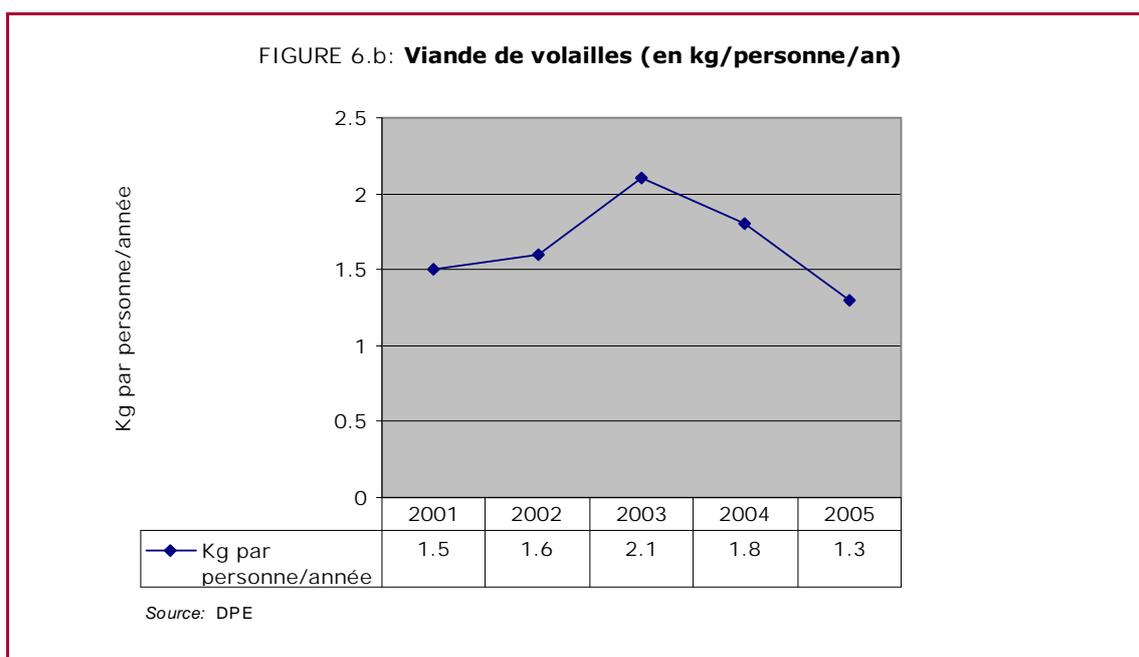
## 2.4 CONSOMMATION

### 2.4.1 Viande

Figure 6.a: Viande de volailles (en moyenne calories/personne/jour)

*Pas d'informations disponibles*

Figure 6.b: Viande de volailles (en kg/personne/an)



Le tableau 6 montre la contribution de la viande de volailles à la consommation totale de viande.

TABLEAU 6:

#### Contribution des productions avicoles dans la consommation (en kg/personne/an)

	2001	2002	2003	2004	2005
Consommation totale de viande	6,2	7	8,2	7,1	6,5
Consommation totale de viande de volaille	1,5	1,6	2,1	1,8	1,3
% de la consommation totale de viande	24,19%	22,85%	25,50%	25,35%	20%

Source: DPE

L'apport en protéines de volailles dans la consommation totale de viande est de 23,6% en moyenne, ce qui montre l'importance de la production de volaille.

La consommation de viandes de volailles issues des élevages modernes du pays a globalement diminué également au cours du temps (tableau 7). La consommation de volailles familiales et de poulets industriels importés compense un peu cette différence.

TABLEAU 7:

**Indice de consommation des produits avicoles (en nombre/habitant/an)**

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Viande de volailles modernes locales	0,71	0,64	0,64	0,68	0,61	0,58	0,48	0,57	0,49	0,72
Viande de volailles modernes importées	0,17	0,24	0,19	0,14	0,35	0,92	0,84	0,39	0,03	0,08

Source: IPRAVI, Production, importation et commercialisation des produits avicoles, 2007

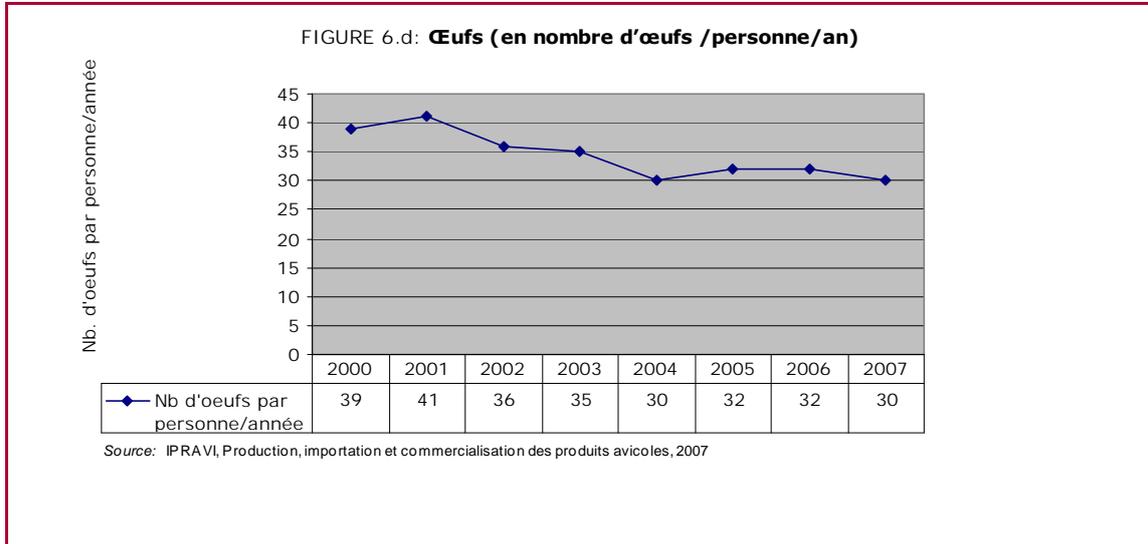
La consommation de viandes de volailles industrielles importées a toujours été en deçà de la consommation de volailles locales issues des élevages modernes. Il n'y a qu'en 2003 où cette consommation a surpassé celle des volailles modernes locales.

### 2.4.2. Œufs

Figure 6.c: Consommation d'œufs (en moyenne calories/personne/jour)

*Pas d'informations disponibles*

Figure 6.d: Consommation d'œufs (en Nb. d'œufs/personne/an)



Le niveau de consommation d'œufs par habitant et par an diminue.

Les ménages ruraux consacrent en moyenne 60,8% de leur budget à l'alimentation, qu'ils soient pauvres ou non (respectivement 61,9% ou 60,5%). Cette part est de 31,5% en milieu urbain dont 47,5% dans les ménages pauvres et 30,2% pour les ménages non pauvres.

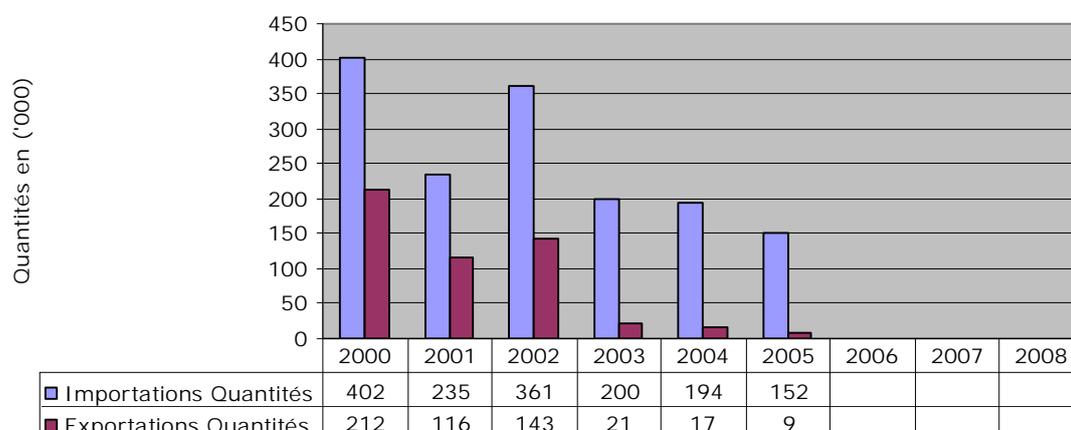
Les études menées sur la consommation mondiale de volailles en 1997 ont montré que la Côte d'Ivoire présentait un niveau de consommation de l'ordre de 1 Kg /habitant /an avec 2% de la part de consommation de viande dans le régime alimentaire et 24% étant la part de consommation de volailles dans la consommation de viandes toutes espèces confondues (La consommation mondiale de volailles dans le monde en 1997 Prin', 1997).

## 2.5 COMMERCE

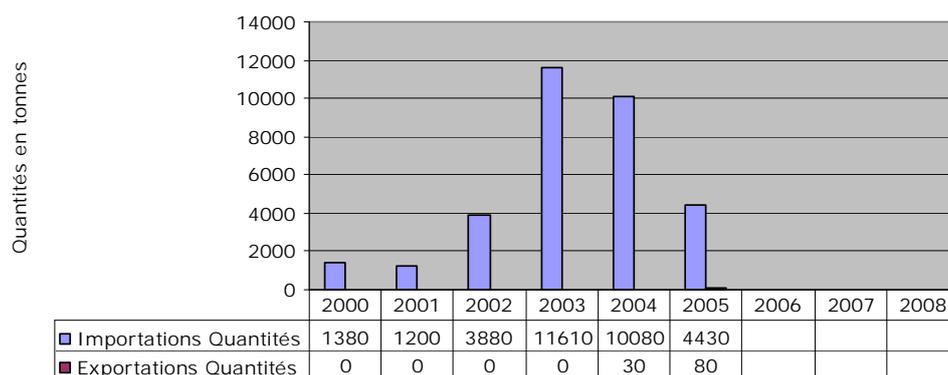
La Côte d'Ivoire, avec une population de 18 millions d'habitants en 2007, est dépendante du marché international pour son approvisionnement en protéines animales. Dans ce domaine de la production animale, le pays a toujours été dépendant des importations.

Le déficit de production de volaille a pour conséquence une importation de viande de volailles congelées et de volailles vivantes.

Une part des importations est constituée par des volailles vivantes traditionnelles en provenance des pays limitrophes. Selon les données de la DPP, 1 182 553 volailles traditionnelles ont été importées en 2004 et 932 000 en 2005. Depuis l'apparition de l'IAHP, des textes réglementaires ont été élaborés conduisant à l'interdiction d'importation de volailles à partir des pays infectés par l'IAHP. Des enquêtes menées en 2007 sur les marchés de volailles d'Abidjan ont montré cependant que certains vendeurs avaient encore des volailles en provenance de la sous-région Ouest africaine.

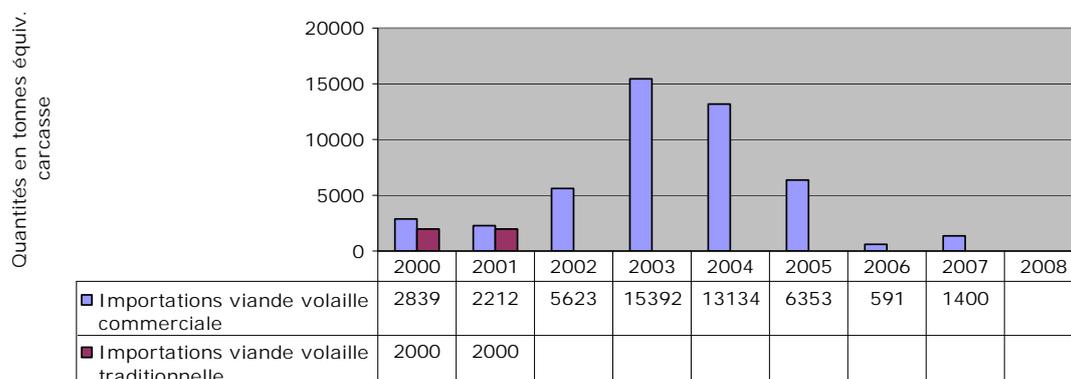
FIGURE 7.a: **Importation/Exportation de poulets vivants (moins de 185 g.)**

Source: FAOSTAT, août 2008

FIGURE 7.b.1: **Importation/Exportation de viande de poulet**

Source: FAOSTAT, mai 2008

D'autres sources (ITAVI) présentent des chiffres différents pour l'évolution des importations de viandes de volailles (Figure 7.b.2).

FIGURE 7.b.2: **Bilan des importations de viandes de volailles modernes et familiales (en TEC) selon ITAVI**

Source: ITAVI

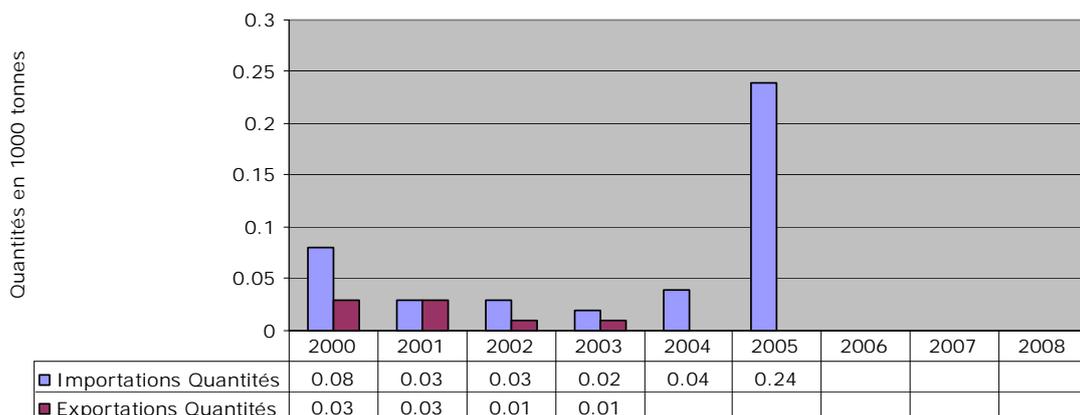
Selon ITAVI, les importations de volailles industrielles (modernes) ont presque doublé pour atteindre 5 623 tonnes en 2002 contre 2 212 tonnes en 2001. Cette tendance s'est poursuivie en 2003 où les quantités de viandes et abats de volailles ont presque triplé. À partir de l'année 2004, cette tendance s'est inversée et l'on a assisté à une forte réduction des importations de viandes et abats de volailles en provenance des pays européens ou du Brésil du fait de l'épidémie de grippe aviaire déclarée dans de nombreux pays industrialisés.

Dès 1999, les importations de viande de volailles en provenance des pays industrialisés, ont été supérieures à celles de volailles familiales originaires des pays de la sous région Ouest Africaine (Burkina Faso, Mali, Niger, etc.). Cette différence est remarquable à partir de 2002 où les importations de volailles familiales ont été ralenties.

En 2003 le déséquilibre en faveur des importations était apparent avec 15 392 tonnes de volailles modernes importées contre environ 8 000 tonnes de viande de volaille produites localement. Ces données statistiques officielles s'expliquent par le fait que les découpes de volaille importée étaient moins chères que la volaille locale.

Malgré une hausse du prélèvement compensatoire à 1 000 F CFA/kg sur les importations, la croissance spectaculaire des importations de viande de volaille tend à récidiver. Ainsi, les importations de viande et abats de volailles hors UEMOA ont atteint de janvier à mai 2004, une quantité de 5214 tonnes. Du fait de la grippe aviaire, les importations ont ensuite diminué.

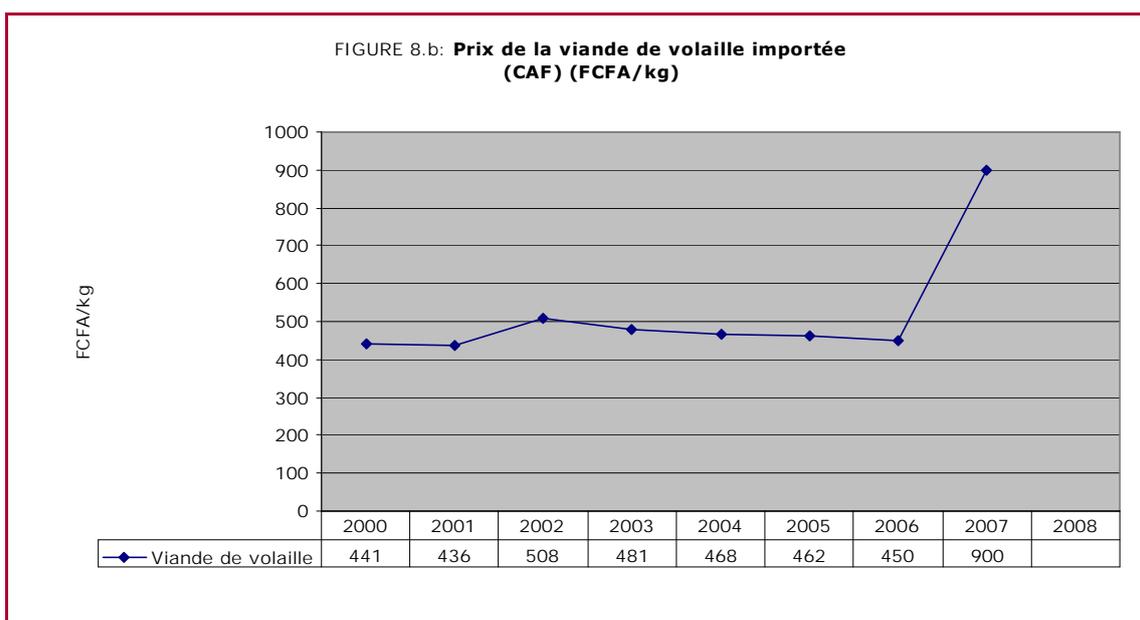
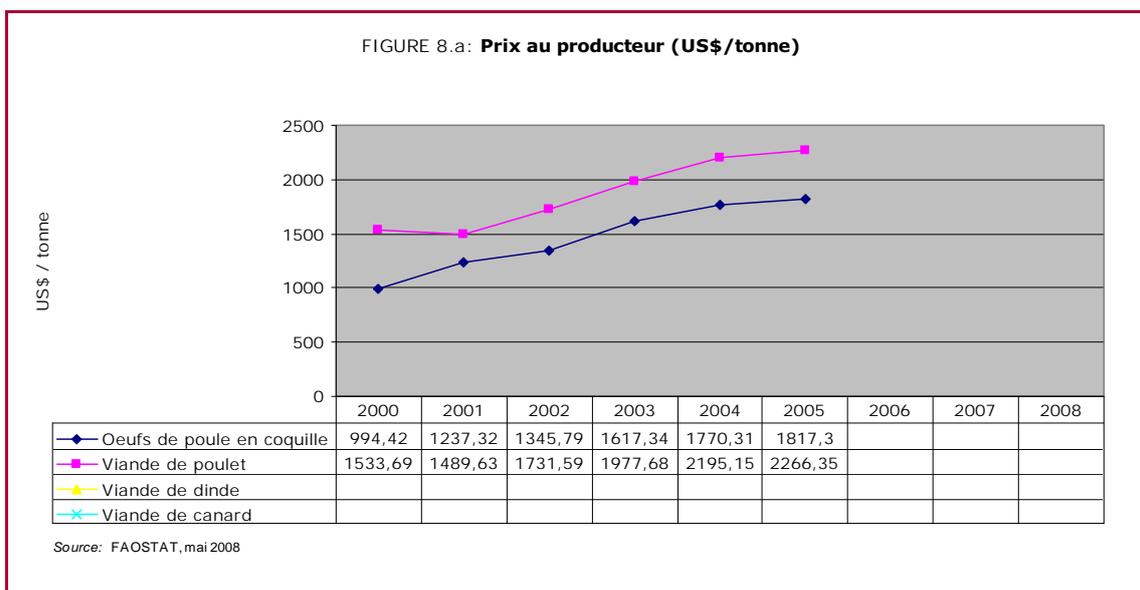
FIGURE 7.c: **Importation/Exportation d'œufs de poule (avec coquilles)**



Source: FAOSTAT, mai 2008

Comme le précise les chiffres disponibles dans l'annuaire provisoire 2007 de la Direction de la Programmation et la Planification; Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques en 2007, la production d'œufs de consommation couvre la demande nationale à hauteur de plus de 100%. Les importations annoncées dans la base de donnée FAOSTAT sont insignifiantes au vu de la demande nationale.

## 2. PRIX



En 2003, le prix bord champ est de 1180 F CFA/kg pour le poulet de chair local, et de 1 767 F CFA/kg pour la poule de réforme locale. Il est de 481 F CFA/kg pour la viande de volaille importée.

Figure 9 Prix au consommateur (US\$/tonne)

*Pas d'informations détaillées disponibles*

En aviculture familiale, le prix des volailles au cours des différentes étapes du circuit de commercialisation est fixé à vue, après estimation du format de l'animal. Chez l'éleveur les poulets jeunes sont vendus entre 300 F CFA et 500 F CFA, les poules à 900 F CFA, les coqs à 1500 F CFA. Sur les marchés les poulets jeunes sont vendus à 700 F CFA, les poules entre 1000 F CFA et 1500 F CFA, les coqs entre 2000 F CFA et 2500 F CFA. La volaille issue de l'aviculture familiale se vend très bien localement, mais des variations saisonnières existent avec notamment une forte hausse des prix au moment des fêtes.

En 2003, le prix au consommateur des poulets de chair importés oscille autour de 900 F CFA/kg.

## Chapitre 3

## Systèmes d'aviculture

TABLEAU 8:  
Classification des systèmes d'aviculture selon la FAO

Secteurs (FAO/définition)	Système d'aviculture			
	Industriel et intégré	Commercial		Villageois et de basse-cour
		Biosécurité		
		Élevée	Basse	
Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	
Niveau de biosécurité	Élevé	Moyen à élevé	Bas	Bas
Débouchés commerciaux	Exportation et urbains	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux	Urbains/ruraux
Dépendance des intrants au marché	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Dépendance aux bonnes routes	Élevée	Élevée	Élevée	Faible
Implantation	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Dans la périphérie des capitales et des grandes villes	Villes plus petites et zones rurales	Partout, essentiellement dans des zones éloignées ou enclavées
Volailles élevées	Confinement	Confinement	Claustration au sol/semi-confinement	Essentiellement en plein air
Bâtiment/abri	Fermé	Fermé	Fermé/ouvert	Ouvert
Contact avec d'autres poulets	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres canards	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec d'autres volailles domestiques	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Contact avec la faune sauvage	Aucun	Aucun	Oui	Oui
Soins et conseils vétérinaires	Possède son propre vétérinaire	Paie pour le service	Paie pour le service	Irréguliers, dépendent des services vétérinaires publics
Approvisionnement en médicaments et vaccins	Marché	Marché	Marché	Gouvernement et Marché
Sources d'informations techniques	Multinationales et ses succursales	Vendeurs d'intrants	Vendeurs d'intrants	Services publics de vulgarisation
Sources de financement	Banques et fonds propres	Banques et fonds propres	Banques et canaux privés <sup>2</sup>	Fonds propres, programmes d'assistance et banques
Races de volailles	Améliorées	Améliorées	Améliorées	Locales ou indigènes
Niveau de sécurité alimentaire des éleveurs	Élevé	Bon	Bon	Bon à faible

*Secteur 1:* Industriel et intégré système avec un haut niveau de biosécurité et des oiseaux/produits vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes qui sont une partie d'une exploitation intégrée de poulets de chair avec des manuels de procédures standards de biosécurité clairement définis et exécutés).

*Secteur 2:* Système commercial d'aviculture avec un niveau modéré à élevé de biosécurité et des oiseaux/produits habituellement vendus d'une manière commerciale (p.ex. des fermes avec des oiseaux en permanence élevés en confinement; empêchant rigoureusement tout contact avec d'autres volailles ou faune sauvage).

*Secteur 3:* Système commercial d'aviculture avec un niveau faible à minimal de biosécurité et des oiseaux/produits vendus au niveau des marchés de volailles vivantes (p.ex. une exploitation de pondeuses en cage avec des oiseaux dans des logements ouverts; une ferme avec des oiseaux ayant accès au plein air; une ferme où sont élevés des poulets et des palmipèdes).

*Secteur 4:* Élevage villageois et de basse-cour avec un niveau minimal de biosécurité et des oiseaux/produits consommés localement.

<sup>2</sup> Usuriers, parents, amis, etc.

### 3.1 GÉNÉRALITÉS

En tenant compte d'un passé récent (année 1970), la typologie de l'aviculture, telle que décrite dans la littérature en Côte d'Ivoire, considère la taille des exploitations et la technologie utilisée:

#### a) l'aviculture familiale

L'aviculture familiale se caractérise par l'élevage de volailles en divagation et en plein air, sans soins particuliers, avec un niveau de biosécurité très faible ou inexistant. L'aviculture familiale se rencontre en milieu rural et urbain.

#### b) l'aviculture industrielle

L'aviculture industrielle apparaît vers le milieu des années 1970 avec la mise en place des unités de productions industrielles conformes aux normes internationales en matière de taille et de technique de production. Mais ces tentatives se sont soldées par des échecs, comme beaucoup d'autres dans le domaine industriel à cette époque.

L'aviculture industrielle, avec un nombre peu élevé d'exploitations, est assimilée à l'aviculture semi-industrielle pour constituer la catégorie de « l'aviculture moderne » par opposition à « l'aviculture familiale ».

#### c) l'aviculture semi-industrielle

L'aviculture semi-industrielle ou moderne, utilise certaines techniques industrielles comme l'utilisation de matériel génétique de haute productivité (souche sélectionnée), mais aussi des techniques adaptées à l'environnement tropical pour limiter notamment les effets de la chaleur. Elle est caractérisée par l'utilisation des techniques élaborées et des investissements importants avec un fort recours aux intrants sanitaires et alimentaires. Les poussins et les aliments sont achetés auprès des industriels spécialisés. Les effectifs dans les élevages varient de quelques centaines à quelques centaines de milliers de poulets.

Au regard de ce qui précède et de la classification FAO, on peut définir quatre systèmes principaux de production avicole:

- 1) le système intensif, industriel et intégré,
- 2) le système semi-industriel,
- 3) le système extensif de basse-cour
- 4) le système extensif en liberté.

Ces quatre systèmes se chevauchent fréquemment. Les systèmes 4 et 3 (en partie) sont regroupés dans la catégorie d'aviculture familiale tandis que les systèmes 1 (industriel), 2 et 3 (semi-industriel) correspondent plutôt à la catégorie dite de « l'aviculture moderne ».

Les productions avicoles de l'aviculture moderne (œufs de consommation, poulets de chair, poules de réforme) sont destinées à la commercialisation. Ce secteur s'est développé autour des centres urbains pour combler une demande importante en protéines d'origine animale. La production avicole moderne est située en grande partie dans la région des Lagunes (Sud) et dans la région du Moyen Comoé (Sud Est). Elle contribue pour 88% à la production de viande de volaille et couvre la demande d'œufs de consommation à hauteur de 100% selon les statistiques de l'an 2000.

L'aviculture moderne peut aussi être classée par secteur d'activités. Ainsi, on distingue le secteur primaire incarnant la production, le secteur secondaire la transformation et le secteur tertiaire qui est la distribution.

Les principaux intrants en production avicole sont les poussins d'un jour, les alvéoles pour le conditionnement des œufs, les aliments de volailles, les médicaments et produits vétérinaires.

L'approvisionnement en intrants (œufs à couvrir, poussins d'un jour, maïs, autres céréales, produits vétérinaires, etc.) est assuré par des structures locales.

Le secteur primaire de la production avicole est l'ensemble des activités et des structures permettant la production des poussins d'un jour de type chair et ponte, des poulets de chair, des œufs de consommation et les poules de réforme. Les structures qui permettent l'exécution de cette activité sont les fermes avicoles, les couvoirs industriels et les usines de fabrication d'aliments et d'alvéoles.

Ce secteur dégage un chiffre d'affaire annuel d'environ 50 milliards de F CFA reparti comme suit:

- 4,6 milliards de F CFA pour les couvoirs;
- 14,7 milliards de F CFA pour les usines d'aliments;
- 27,5 milliards de F CFA pour les fermes d'élevage avicoles.

Dans le secteur secondaire de la production avicole moderne, la transformation regroupe le stockage, le conditionnement et la conversion en dérivés de produits. Le secteur de la transformation des productions avicoles se subdivise en activités telles que: l'abattage des poulets, la vente en gros et en détail de poulets en vif, la vente en gros et en détail des œufs, et la transformation des produits avicoles (charcuterie de poulet, découpe, etc.).

La filière avicole compte environ 1 500 opérateurs dans le secteur moderne tandis que le secteur de la volaille fermière occupe des milliers de petits producteurs et commerçants.

La filière avicole offre 30 000 emplois directs et indirects et dégage un chiffre d'affaires annuel de 40 milliards de F CFA.

Au plan économique, la valeur totale à consommation des produits avicoles du secteur moderne se chiffre à 60 milliards de F CFA par an depuis l'an 2000 (Source: Données collectées par le BNETD).

Les OPA sont regroupées au sein de l'Interprofession Avicole Ivoirienne (IPRAVI). L'IPRAVI est formée par l'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI), l'Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (ANAVICI) et l'Association des Industriels du secteur Avicole (INTERAVI). Ce sont des associations à but non lucratif régies par la loi n° 60-315. Les OPA ont pour rôle essentiel de défendre les intérêts de la filière avicole. Une association de grossistes des médicaments vétérinaires existe également (GVG, Groupement des Vétérinaires Grossistes) mais n'est pas encore intégrée à l'IPRAVI bien qu'elle collabore avec elle.

### **3.2 SECTEUR 1: ÉLEVAGE INDUSTRIEL ET INTÉGRÉ**

L'aviculture industrielle ne s'est pas développée en Côte d'Ivoire. Elle représente un nombre très limité d'exploitations, et est assimilée à l'aviculture semi-industrielle pour constituer la catégorie de « l'aviculture moderne » par opposition à « l'aviculture familiale ».

Le système industriel intégré correspond surtout aux unités de production de poussins (accouveurs) et aux unités de fabrication d'aliment pour volailles (proviendiers).

Tous ce qui se rapporte au secteur 1 sera présenté avec les données du secteur 2 au paragraphe 3.3.

### **3.3 SECTEURS 2 ET 3: AUTRES ÉLEVAGES COMMERCIAUX**

#### **3.3.1 Cheptels reproducteurs et œufs à couvrir**

Les couvoirs permettent l'incubation des OAC pendant 21 jours et l'obtention des poussins d'un jour de type chair et ponte. Ils sont au nombre de huit au niveau national dont sept situés dans la région des Lagunes (Sud du pays). Le couvoir de la société FOANI Services situé à Agnibilékro (Centre-Est du pays) est le seul en dehors de la région des Lagunes. I

Il y a deux types d'accouveurs: les accouveurs importateurs d'OAC et les accouveurs possédant une ferme de reproducteurs. Certains accouveurs combinent les deux options.

Certains couvoirs commerciaux produisent et vendent les poussins d'un jour (FACI et ALCI). D'autres sont des couvoirs dans des élevages industriels qui produisent des poussins pour leur propre production. Parmi eux, quatre revendent aussi une partie des poussins (SIPRA, IVOIRE POUSSIN, SAPB, FOANI Services, PROVETO).

TABLEAU 9:  
**Localisation des accoueurs et capacité (en poussins/semaine)**

Désignation	Localisation	Année d'installation	Capacité (poussins/semaine)
Commerciaux			
FACI	YOPOUGON Z.I	1990	120 000
ALCI	YOPOUGON Z.I	1994	50 000
Élevages intégrés			
IVOIR-POUSSIN	BINGERVILLE	1978	540 000
FOANI SERVICE	AGNIBILEKRO	1994	16 000
SAPB	KASSAMBLE	1993	16 800
DOMAK (*)	ABADJIN-KOUTE	1995	60 000
AVYCI (*)	BINGERVILLE		270 000

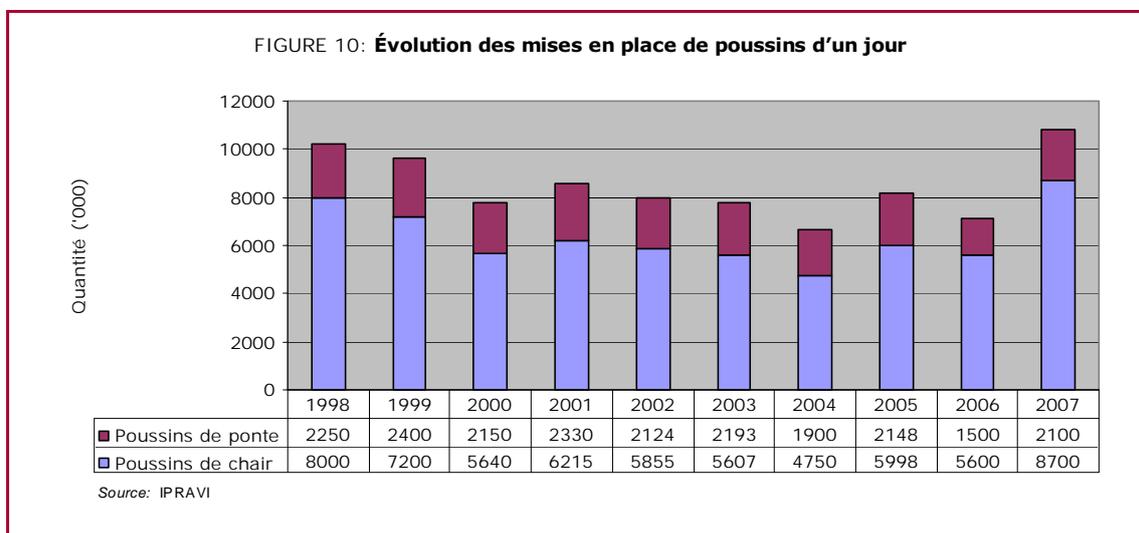
Source: DPP/ MIPARH; 2007

Les sociétés AVYCI et DOMAK ne produisent plus de poussins mais louent leurs installations à d'autres sociétés (AVYCI loue à PROVETO).

L'ensemble des couvoirs possède une capacité de production moyenne de l'ordre de 350 000 à 400 000 poussins par semaine.

Les accoueurs industriels possèdent des incubateurs automatiques. Le retournement des œufs est automatique et cette machinerie possède des systèmes d'alarme permettant la vérification du bon fonctionnement de l'incubateur.

La figure 10 montre l'évolution des mises en places de poussins (chair ou ponte) pour la production.



Depuis 2001, les résultats montrent une stagnation des effectifs de poussins d'un jour mis en place dans les élevages particulièrement pour le poussin chair. Toutefois, il faut souligner une baisse en 2004 et 2006 due aux facteurs suivants:

- En 2004, les mises en place des poussins ont diminué sur la période d'octobre à décembre, période de troubles socio-politiques.
- En 2006, le pays a été déclaré atteint de grippe aviaire de l'année.

Les estimations de l'IPRAVI indiquent une progression dans la mise en place des poussins chair pour l'année 2007 avec près de 8 700 000 poussins.

### 3.3.2 Viande de poulets de chair

L'élevage semi-industriel de poulets de chair est pratiqué par des entreprises moyennes à grandes, mais également parfois au niveau familial. L'investissement est plus élevé mais la production est également supérieure. Les productions sont destinées à la commercialisation.

Les effectifs de poussins de chair mis en place de 1994 à 2007 sont présentés dans la figure 10.

#### *Reproduction*

L'aviculture moderne de poulets de chair utilise du matériel génétique de haute productivité (souche sélectionnée).

Les poussins sont achetés auprès des industriels spécialisés.

#### *Alimentation*

L'aviculture semi-industrielle est caractérisée par l'utilisation de techniques élaborées avec des investissements importants et un fort recours aux intrants, notamment alimentaires.

Les aliments sont achetés auprès des industriels spécialisés.

L'alimentation des volailles se fait à partir des aliments industriels, dans une moindre mesure, ainsi qu'à partir d'auto formulation des aliments par les éleveurs avec des matières premières.

Les éleveurs n'utilisent l'aliment industriel qu'au stade démarrage de la production. Aux stades croissance et finition, du fait du prix élevé de l'aliment industriel (184 F/kg: Source: Étude BNETD sur l'aviculture dans la région du Zanzan – Juillet 2006), du coût du transport pour l'acquérir (4 000 F CFA), et des tracasseries policières, les volailles sont nourries par un aliment fermier. Cet aliment, que les éleveurs formulent eux-mêmes sur conseil d'une structure d'encadrement, est à base de produits locaux dont le maïs en grande proportion. Cet aliment artisanal est moins cher (134 F/kg). L'analyse des performances nutritionnelles et zootechniques obtenues avec cet aliment montre qu'une augmentation de la proportion de protéines (farine de poisson et tourteau de coton) et un ajustement de la proportion de maïs, lui permettrait de suppléer valablement l'aliment industriel.

L'eau potable est javellisée lorsqu'elle est stockée à l'intérieur d'une citerne. Le nombre d'abreuvoirs dépend de l'effectif de poussins mis en place. Les poussins sont hydratés immédiatement après leur arrivée, ceux qui sont affaiblis ont leur bec trempé dans l'eau d'un abreuvoir.

Les volailles vivent en complète claustration en bâtiments d'élevage et dépendent entièrement de l'éleveur pour la couverture de leurs besoins alimentaires.

Un puits amélioré (busé) équipé d'une pompe, ou un forage muni d'une pompe manuelle, permet d'apporter l'eau de boisson aux oiseaux. Toutefois, les petites exploitations ne sont pas équipées de tel puits.

#### *Structures des bâtiments et aménagements*

L'implantation de ces fermes se fait sur des sites non aménagés, le plus souvent inadaptés pour une activité avicole. En effet, les installations sont mitoyennes des lieux d'habitations et des autres exploitations, et sont situées le long des axes routiers qui sont l'objet de trafic intense de volailles vivantes. Dans la plupart des fermes les sites ne présentent pas de clôture de sécurité pour empêcher la pénétration des animaux domestiques et sauvages.

Les bâtiments sont des systèmes à litière profonde: les volailles vivent en claustration complète (à une densité de 10 animaux par m<sup>2</sup> pour les poulets de chair) mais peuvent se déplacer librement. Ce système complètement confiné protège les volailles des voleurs et des prédateurs et convient à l'élevage de souches commerciales sélectionnées pour la production de viande. Un grillage à mailles fines posé devant chaque ouverture et parfois sur le lanterneau, contre le muret périphérique et le toit, permet de réduire le risque de pénétration des prédateurs à l'intérieur des bâtiments. Cette catégorie de ferme est la plus répandue dans les régions des Lagunes et du Moyen Comoé.

Les bâtiments d'élevage des poulets de chair sont de construction simple, construits la plupart du temps avec des matériaux locaux. Les éleveurs utilisent des techniques adaptées à l'environnement tropical pour limiter les effets de la chaleur. La ventilation adaptée pour l'élevage est de type statique. Les bâtiments sont à structure ouverte avec des parois

latérales constituées d'un grillage. Ce grillage repose sur un muret de 40 cm environ, ce qui permet une admission basse d'air au niveau des volailles. La toiture est largement débordante afin de protéger les animaux de la pluie et du soleil. Ainsi, pendant les heures chaudes de la journée (de dix heures à seize heures), les volailles sont à l'ombre. Le toit est soit en tôle galvanisée soit en aluminium. L'optimisation de l'ambiance des bâtiments est obtenue à partir d'un lanterneau et de bâches plastiques qui sont déroulées le long des parois afin de protéger l'intérieur des bâtiments des orages violents. Les côtés ouverts du bâtiment d'élevage ne sont pas toujours orientés perpendiculairement aux vents dominants pour bénéficier de l'aération maximale. L'orientation des bâtiments Est-Ouest dans le sens de sa longueur n'est pas toujours respectée (alors qu'elle permet d'éviter les forts ensoleillements).

Le sol est bétonné pour permettre une bonne désinfection d'une part, et d'autre part pour constituer une barrière défensive contre les prédateurs. Le plancher est couvert d'une litière épaisse (5 à 10 cm) composée de copeaux de bois, spathes de maïs, balles de riz, de paille, ou d'un matériau similaire, absorbant mais non toxique. L'épaisseur de cette litière varie de cinq centimètres pour la poussinière à huit centimètres à partir de la phase de croissance.

Le plan général des exploitations est le suivant:

- le local d'élevage proprement dit avec un sas d'entrée muni d'un pédiluve;
- un vestiaire pour le personnel et les visiteurs;
- un local pour le stockage de l'aliment ou des matières premières;
- un local pour le stockage du matériel.

Toutefois, les fermes qui disposent d'un bâtiment annexe avec un bureau, un vestiaire, une douche, des toilettes et un compartiment pour le stockage des aliments et autres produits et matériels d'élevage, sont rares. Dans la plupart des fermes, ce bâtiment annexe est mal disposé par rapport au bâtiment d'élevage. Il n'existe pas de séparation entre le magasin d'aliments et le bâtiment d'élevage.

### *Gestion de l'exploitation*

Une partie du bâtiment est aménagée pour recevoir les poussins et fait office de poussinière. Une paroi de séparation est installée dans le sens de la largeur du bâtiment, à l'aide d'une bâche, pour limiter l'espace dans lequel les poussins sont logés. Les bâches des deux côtés ouverts du bâtiment sont baissées pour créer une ambiance fermée.

Les équipements utilisés sont:

- les éleveuses à gaz pour le démarrage des poussins;
- 1 abreuvoir siphonoïde de trois litres pour cinquante poussins au démarrage;
- 1 abreuvoir siphonoïde de dix litres pour trente sujets en phase de croissance;
- 1 abreuvoir siphonoïde de dix litres pour trente sujets en phase de finition;
- 2 plateaux pour cent poussins au démarrage;
- une trémie pour cinquante poulets en phase de croissance;
- une trémie pour cinquante poulets en phase de finition;
- du matériel et outillage d'élevage (brouettes, pelles, ballais et brosses, seaux);
- des pondoirs.

La conduite de l'élevage se fait le plus souvent en bande unique à partir de poussins achetés chez les accoueurs. Avant l'arrivée des poussins, les bâtiments peuvent rarement être bien désinfectés car les supports et matériaux du bâtiment ne le permettent pas.

Les employés dans les fermes ne sont pas formés aux bonnes pratiques de l'élevage intensif. Le niveau d'instruction faible (analphabète dans la majorité des cas) constitue un handicap majeur pour la maîtrise des mesures de biosécurité par ces personnes. Il est fréquent de rencontrer d'autres animaux, notamment des volailles errant dans la cour ou dans le bâtiment.

Le déstockage des oiseaux pour la vente de réforme ne se fait pas en bloc et peut prendre quelques jours. Il est fait généralement au moment des fêtes, notamment les fêtes de fin d'année et de Pâques, et suscite dans ces circonstances un certain engouement des consommateurs.

### 3.3.3 Œufs de consommation de poules

Les productions de poules pondeuses sont destinées à la commercialisation. Les conduites d'élevage sont celles des systèmes modernes, similaires à celles des poulets de chair: confinement des volailles, utilisation de souches améliorées, utilisation d'intrants (sanitaires, alimentaires).

Les effectifs de poussins de chair mis en place de 1994 à 2007 sont présentés par la figure 10. L'effectif de poussins de ponte mis en place était relativement stable, sauf en 2006 du fait de la crise liée aux foyers de grippe aviaire.

#### *Reproduction*

L'aviculture moderne de pondeuses utilise du matériel génétique de haute productivité (souches sélectionnées).

Les poussins sont achetés auprès des industriels spécialisés.

#### *Alimentation*

L'aviculture semi-industrielle est caractérisée par l'utilisation de techniques élaborées et des investissements importants avec un fort recours aux intrants, notamment alimentaires. Les aliments sont achetés auprès des industriels spécialisés ou sont composés par les éleveurs à partir de matières premières.

Les aviculteurs, dans leurs grandes majorités, nourrissent les animaux selon le schéma suivant:

- phase démarrage: aliment industriel;
- phase poulette: aliment de ferme;
- phase pondeuse: aliment de ferme.

#### *Conception et implantation des bâtiments*

L'implantation des fermes de pondeuses est semblable à celle des poulets de chair (sites non aménagés, le plus souvent inadaptés pour une activité avicole).

Les animaux sont confinés dans deux systèmes:

- Système à litière profonde: comme pour les poulets de chairs, les volailles vivent en claustration complète (à une densité de 5 animaux par m<sup>2</sup> pour les pondeuses) mais peuvent se déplacer librement. Le plancher est couvert d'une litière épaisse (5 à 10 cm) composée de spathes de maïs, de balles de riz, de paille, de copeaux de bois ou d'un matériau similaire absorbant mais non toxique. Ce système complètement confiné protège les volailles des voleurs et des prédateurs et convient à l'élevage de souches commerciales spécialement sélectionnées pour la production d'œufs (pondeuses). Cette catégorie de fermes est la plus répandue dans les régions des Lagunes et du Moyen Comoé.
- Système en batteries: ce sont des cages utilisées pour les poules pondeuses qui y demeurent pendant toute leur vie productive. L'investissement de départ est élevé pour ce système habituellement réservé aux grandes unités commerciales de ponte. Cette catégorie renferme les quelques rares installations industrielles que compte la Côte d'Ivoire (COCO Service et COQIVOIRE).

#### *Conduite d'élevage*

La conduite de l'élevage se fait en bande unique le plus souvent à partir de poussins achetés chez les accouveurs. Avant l'arrivée des poussins, les bâtiments ne peuvent que rarement être désinfectés convenablement car les supports et matériaux du bâtiment ne le permettent pas. Néanmoins, la durée totale du vide sanitaire est souvent élevée, du fait des dates de mise en place planifiées pour avoir une réforme des poules pondeuses au moment des fêtes. Ainsi, le vide sanitaire peut durer plusieurs mois.

Comme dans l'élevage de poulets de chair, les employés dans les fermes ne sont pas formés aux bonnes pratiques de l'élevage intensif ce qui constitue un handicap majeur pour la maîtrise des mesures de biosécurité. Il est fréquent de rencontrer d'autres animaux, notamment des volailles errant dans la cour.

### 3.3.4 Autres espèces

*Pas d'informations disponibles*

## 3.4 SECTEUR 4: ÉLEVAGE VILLAGEOIS OU DE BASSE-COUR

### 3.4.1 Poulets

La terminologie de l'aviculture familiale englobe l'aviculture familiale des systèmes 3 et 4 et se définit comme « la production de volailles à petite échelle pratiquée par des ménages utilisant la main-d'œuvre familiale et, autant que faire se peut, les disponibilités alimentaires localement disponibles ». Le travail n'est pas rémunéré, et est effectué par les membres de la famille.

Cette aviculture est pratiquée dans quasiment chaque concession familiale sur l'ensemble du pays où l'on trouve des effectifs de petite taille, allant de 10 à 100 volailles. Les productions sont essentiellement destinées à l'autoconsommation et constituent une source non négligeable de protéines.

L'aviculture familiale en Côte d'Ivoire est également destinée aux rituels traditionnels et requiert une importance culturelle pour la population rurale et urbaine. En effet, pour les populations appartenant au groupe socio-culturel des Gur (Sénoufo, Lobi), la volaille élevée selon le mode fermier, est utilisée dans les rituels, dons et offrandes faites aux génies à l'occasion d'événements heureux (mariage), initiatiques (entrée au bois sacré) ou pour s'accorder les faveurs. Dans le cas des renforcements des liens sociaux, l'usage recommande d'offrir des poulets à une personne pour lui transmettre de l'estime ou en signe de remerciement pour une faveur ou une aide (à un personnage officiel par exemple). À défaut d'en avoir dans sa basse-cour, le donateur devra s'en procurer auprès d'un autre fermier en échange d'un autre bien ou contre un paiement en numéraire.

L'aviculture familiale fait partie des mœurs comme activité de subsistance de pour les rituels et peut être aussi semi-commercial. Elle ne constitue pas l'activité économique principale des ménages mais la vente des excédents de volailles permet de générer des revenus d'appoint aux propriétaires pour faire face aux problèmes de santé de la famille, pour la scolarité des enfants et/ou pour régler des dettes. Dans les zones Centre et Nord, certains éleveurs pratiquent cette activité à des fins essentiellement commerciales (aux alentours de Bouaké par exemple, où l'on trouve un marché de plus de 3 000 volailles et des villages qui produisent des volailles traditionnelles pour la vente).

En général, l'aviculture familiale est réalisée à 80% par les femmes qui l'incluent dans leurs activités domestiques tandis que les grands travaux des champs et autres occupent les hommes. Les femmes et les enfants ont en charge la distribution de grains en suppléments alimentaires. Les hommes cependant assurent la gestion économique: ce sont eux qui décident de l'issue finale de la volaille (consommation ou commercialisation).

En secteur 4, les volailles peuvent divaguer librement dans l'exploitation en plein air sans soins particuliers, en milieu rural et urbain, et rechercher une grande partie de leur propre nourriture, le supplément étant fourni parfois par l'exploitant.

Les différentes espèces aviaires (en majorité les poulets) sont élevées ensemble et divaguent ensemble. Les volailles peuvent donc constamment rentrer en contact avec les oiseaux sauvages. Pour abriter les volailles la nuit, certains propriétaires disposent de poulaillers sommaires.

L'aviculture familiale emploie des techniques rudimentaires et exploite des volailles de races rustiques, de petite taille, à faible productivité, trouvant elles même leurs aliments sur le terrain au cours de leur divagation. Cette aviculture est peu productive: 2 poulets consommables /an /poule, (source: site: [www.izt.net](http://www.izt.net)) et 30 œufs en moyenne par poule et par an. La faible productivité est liée aux nombreuses contraintes et aux faibles investissements consentis par les éleveurs. Parmi les contraintes majeures on peut citer la maladie de Newcastle, le parasitisme, la prédation.

Il existe trois systèmes distincts:

1. le système familial extensif avec des volailles divaguant en liberté;
2. le système familial extensif de basse-cour (avec des nids et quelques cages);
3. le système intensif.

## **1/Le système extensif avec des volailles divaguant en liberté**

### *Reproduction*

Le cheptel est constitué par des oiseaux d'espèces et d'âges variés (poulet de l'espèce Gallus, pintade, dindon et pigeons). Les volailles sont de races rustiques, de petite taille, à faible productivité, trouvant elles même leurs aliments sur le terrain au cours de leur divagation.

La volaille pond dans des nids simples, perchée dans les arbres.

Ce système, qui concerne un grand nombre de volailles, produit très peu d'œufs de consommation car pratiquement tous les œufs sont couvés par les poules.

### *Alimentation*

La volaille passe une grande partie de la journée à chercher sa nourriture. Dans les conditions d'élevage en plein air, les oiseaux qui ne sont pas confinés peuvent divaguer à la recherche de leur nourriture sur de larges étendues.

### *Gestion de l'exploitation*

Des abris élémentaires peuvent être installés, et utilisés ou non. Cette pratique est encore d'usage dans la plupart des campements et villages du pays.

La conduite de la volaille en système de liberté représente souvent des difficultés. Lors de leur divagation, les volailles se retrouvent dans certaines exploitations agricoles en contact avec d'autres sujets. La claustration de ces volailles n'est souvent pas pratiquée étant donné le prix de leur alimentation et des clôtures. Par ailleurs, la surveillance de ces volailles n'est possible que pendant les temps libres.

Les productions sont aléatoires et rendent vaine toute initiative de commercialisation. Les produits obtenus sont destinés à l'autoconsommation ou aux rituels, sacrifices et dons. Toutefois, certains aviculteurs notamment dans la région de Bouaké, mènent cette activité avec beaucoup plus de rigueur compte tenu du fait qu'elle est pratiquée à but strictement commercial.

## **2/Systèmes extensifs en basse – cour**

Ce système est le plus répandu, notamment dans les zones du Nord du pays.

### *Reproduction*

Le cheptel dont la taille varie entre 20 et 100 sujets est également composé par plusieurs espèces d'âge différent (essentiellement poulets et pintades). Cet élevage familial de basse-cour cherche à produire des poulets fermiers, les pintadeaux, les œufs de poules et de pintades.

Un nid de ponte pour 1 à 3 volailles est placé dans l'abri case pour une bonne protection des œufs. Les pondoirs ne sont pas toujours nettoyés après chaque couvaillon.

### *Alimentation*

Les volailles sont libres de picorer pendant la journée. Une fois le matin et une fois le soir, un supplément en grains est distribué. Seules les reproductrices sur les œufs bénéficient d'un complément alimentaire en eau et quelquefois en grains (grains de mil, sorgho maïs, son de maïs, termite, drèche de bière locale, etc.). Cet apport d'aliment à la poule mère a pour objet de réduire ses déplacements pour la maintenir le plus longtemps que possible sur les œufs en économisant son énergie.

Les abreuvoirs sont des pots en terre cuite enfoncés au trois quart dans le sol à l'extérieur de l'abri case, posés de telle sorte qu'ils soient toujours à l'ombre. A défaut de pots, on utilise des bambous creux ou des trous cimentés.

Pour les poules et le coq, en guise de mangeoires, on utilise des Calebasses suspendues à une corde et fixées sur des piquets plantés dans l'enclos. Il faut une mangeoire de ce type pour 5 poules. Pour les poussins, on utilise un plateau facile à trouver au marché local, ou des morceaux de bambou creusé.

### *Gestion de l'exploitation*

Dans les systèmes extensifs de basse-cour, le cheptel est généralement confiné dans un parcours au moyen d'une palissade et les volailles sont enfermées la nuit pour les mettre à l'abri des prédateurs et des voleurs. L'abri peut être une cage, le soubassement des greniers de stockages de grains ou un battis dont la forme et la taille sont variables.

Ces volailles sont entretenues à proximité de la concession familiale dans le village ou dans un campement où les oiseaux sont en totale liberté dans les champs et les abords des rivières ou des retenues d'eau. Certains aviculteurs ne résident pas dans un campement à proximité de leurs champs. Ils transportent souvent les cages des volailles du village vers le champ le matin, et les ramènent le soir au village. Ces volailles sont très souvent en contact avec d'autres oiseaux sauvages avec qui elles partagent les mêmes espaces<sup>3</sup>.

Des perchoirs en bois d'un mètre de long pour 5 à 10 poules permettent d'améliorer le confort. Les perchoirs ne sont pas nettoyés chaque jour.

Les seules interventions du fermier se limitent à l'apport d'eau et d'aliment d'appoint ainsi qu'au ramassage des œufs produits çà et là dans des nids disséminés tout le long du parcours ou placés dans l'abri. Aucun membre de la famille n'est spécialement désigné pour s'occuper des volailles. Les contacts sont fréquents avec d'autres personnes de la même concession ou avec des collecteurs qui viennent apprécier l'état des volailles avant l'achat.

Au plan de la commercialisation, les excédents des productions avicoles (viande de volailles et œufs), après le prélèvement pour l'autoconsommation, sont commercialisés. Les volailles sont vendues vivantes aux collecteurs qui sillonnent les campements et villages. Ces collecteurs alimentent un vaste réseau de commercialisation des volailles fermières.

## **3/Systèmes semi-intensifs**

### *Reproduction*

Dans ce système d'aviculture familiale en système semi-intensif, en général, le cheptel est constitué par une seule espèce avec des sujets d'âges variés.

La préférence est donnée au poulet local multicolore. Le cheptel fondateur est constitué de poules issues de la ferme auxquelles on adjoint des poules achetées au marché ou dans les campements voisins sous forme de poulettes en croissance et de coquelets. Le sex-ratio de 5/1 est commun. Les animaux des deux sexes sont gardés de 150 à 300 jours avant d'être réformés, vendus, autoconsommés ou donnés sous forme d'animaux adultes. Les poules pondent pour produire des poussins qui sont élevés sur place. Les sujets vendus sont essentiellement les coqs et quelques poules réformées. Il n'est pas rare de constater dans une même ferme un cheptel reproducteur évoluant en compagnie des sujets achetés (coquelets ou pintadeaux) et élevés avant d'être vendus. Le plus souvent, ce type d'élevage concerne les coquelets issus de cheptels de pondeuses.

Une colonie de pigeon niche souvent également dans des cages aménagées à cet effet dans un coin de la ferme.

### *Alimentation*

Au plan de l'alimentation, les aviculteurs intègrent une alimentation de plus en plus améliorée, rationnée, confectionnée sur place par leurs soins et basée essentiellement sur:

- les graines qui sont le maïs, le sorgho, le mil, l'arachide;
- les résidus de récolte comme les embryons de haricot, de maïs;
- la drêche de bière de sorgho est disponible dans plusieurs villages;
- le mélange de sang et du contenu de rumen des bovins, récupérés à l'abattoir et séché;

---

<sup>3</sup> Rapport d'encadrement zoo sanitaire dans les départements de la zone Centre Nord et Ouest de la Côte d'Ivoire, Cabinet PRIVET (2006-2007)

- les restes de nourriture des hôtels et des casernes;
- les termites ramenées par le fermier du retour des champs.

La distribution de l'aliment et de l'eau se fait à l'intérieur du bâtiment pour éviter le gaspillage et la pollution par les ruissellements des eaux de pluie, le vent et les animaux sauvages.

Les interventions de l'aviculteur sont plus fréquentes pour distribuer les résidus d'aliments ou de récolte aux volailles, pour distribuer l'eau de boisson et entretenir le matériel d'élevage (abreuvoirs ainsi que mangeoires, etc.).

### *Gestion de l'exploitation*

Les systèmes semi-intensifs résultent de la combinaison entre les systèmes extensifs et intensifs dans lesquels les oiseaux sont confinés dans un espace déterminé avec accès à un abri. Ils se rencontrent communément en milieu urbain et périurbain, mais aussi en milieu rural. A ce jour, les installations de cette catégorie de fermes n'ont pas encore été répertoriées. Les volailles sont gardées dans un espace clôturé pendant la journée et logées dans un bâtiment pendant la nuit. Ce système tend à se généraliser pour devenir l'activité principale de certains fermiers. L'implantation de ces fermes se fait sur des sites le plus souvent inadaptés et non aménagés, à proximité des lieux d'habitations. Le bâtiment abri est le plus souvent en matériaux inadaptés difficiles à entretenir et à désinfecter (sol battu, bambou, paille). La taille du cheptel varie entre 100 et 500 sujets.

Des travaux effectués par le projet BAD (projet de développement de l'élevage phase II) au niveau de deux sites: Bouaké (antenne centre) et Man (antenne Ouest) ont permis d'évaluer les performances des poulets avec des améliorations des conditions des élevages traditionnels. Ces améliorations concernaient des vaccinations contre la maladie de Newcastle, du déparasitage, l'amélioration des poulaillers, l'amélioration génétique des poulets par l'introduction de coqs améliorés.

Ces travaux ont montré une amélioration des performances zootechniques des volailles:

- baisse du taux de mortalité global de 50% à 10% en moyenne;
- accroissement du nombre d'œufs par poule de 30% à 100% (de 36 en moyenne à 50 voir 80 œufs par an);
- amélioration du GMQ (1,2 kg à 90-120 jours contre plus de 180 jours en milieu traditionnel classique).

Des travaux réalisés à travers un autre projet de recherche coordonné par la FAO/AIEA sur les poulets traditionnels dans deux zones pilotes (Adzopé et Agboville) ont aussi permis d'évaluer les performances des volailles locales. Ces travaux ont montré que:

- Dans les conditions d'élevage naturelles:
  - La performance des poules au niveau de la ponte est de 30 œufs en moyenne par poule et par an. Le taux d'éclosion est de 80% en moyenne.
  - Le gain de poids mensuel des volailles est de 100g pour les poules, 0g à 50g pour les coqs, 150g pour les jeunes (coquelets et poulettes), 20g pour les poussins.
  - Le taux de mortalité des volailles est de 40% à 60% en saison sèche.
- Dans les conditions d'amélioration des élevages:
  - Pour les volailles ayant reçu un supplément alimentaire, le gain de poids mensuel est de 300g pour les poules, 200g pour les coqs, 300g pour les jeunes (coquelets et poulettes), 50g pour les poussins.
  - Pour les volailles ayant eu une vaccination contre la maladie de Newcastle et un déparasitage, avec une protection des poussins contre les prédateurs, le taux de survie des poussins est de 90%. Le taux de réussite des jeunes (coquelets et poulettes) en adulte avoisine les 100%. Il a été constaté également qu'une poule produisait 3,5 fois plus de poulets adultes.

En matière d'appui à l'aviculture familiale améliorée très peu de projets ont été mis en œuvre au niveau national. Le seul projet de développement de l'élevage avicole familial a été initié par la Banque Africaine de Développement en 1984, dans les zones géographiques du Centre, du Sud-ouest, de l'Ouest et un tiers du Nord-est de la Côte d'Ivoire. Le projet a pris fin en décembre 2000. L'objectif principal était d'augmenter la production de viandes à travers plusieurs élevages (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles, escargots, lapins). Le projet a facilité un encadrement technique des éleveurs sur la conduite des exploitations et la gestion du cheptel en vue de développer des systèmes plus performants.

Des résultats intéressants ont pu être enregistrés notamment, pour les élevages à cycle court de volailles familiales. Les principales actions menées dans le cadre du projet<sup>4</sup> ont été:

- l'amélioration de l'environnement physique et sanitaire de l'exploitation avicole par l'appui technique à la construction ou à l'amélioration de l'habitat;
- la formation et l'équipement des vaccinateurs villageois;
- l'amélioration génétique des poulets familiaux.

Une unité avicole améliorée comprend:

- (i) un parcours de 200 m<sup>2</sup> grillagé,
- (ii) un abri,
- (iii) un équipement d'alimentation et d'abreuvement; et
- (iv) un noyau de 13 à 20 poules pour 2 à 3 coqs.

Les zones Centre, Ouest et Sud Ouest du pays ont été concernées par le programme « coqs améliorateurs ». En ce qui concerne la zone Centre, le programme a encadré des fermiers des localités de Bouaké, M'bahiakro, Béoumi, Sakassou, Katiola et Dabakala.

Sur une prévision d'équipement des fermes avec 5 000 coqs améliorateurs, 820 ont pu être introduits dans 451 élevages familiaux. À la fin de l'année 1999, 647 coqs étaient encore en exploitation dans 330 élevages. Le taux de mortalité de ces coqs introduits était de 21%.

Les résultats observés dans les élevages ciblés sont:

- une baisse de 50% à 10% en moyenne du taux de mortalité;
- un accroissement du nombre d'œufs pondus par poule de 36 œufs en moyenne à 80 œufs dans ces élevages qui pratiquent la séparation des poussins de leur mère faisant passer le nombre de cycles de 3 à 6;
- une amélioration du GMQ (1,2 kg de poids vif atteint à 90-120 jours contre 180 jours en élevage familial non amélioré).

Au plan économique, les revenus nets mensuels des éleveurs engagés dans le programme, ont été multipliés par 4 en moyenne, passant:

- de 1 860 F CFA à 8 300 F CFA dans 171 exploitations dont l'effectif moyen est de 30 poules;
- de 4 700 F CFA à 21 200 F CFA dans 138 exploitations dont l'effectif moyen atteint 70 poules;
- 15 900 F CFA à 59 370 F CFA dans 3 exploitations dont l'effectif moyen est supérieur à 30 poules.

---

<sup>4</sup> État d'avancement du Programme Coqs Améliorateurs, MINAGRA / DGRA / Projet de développement de l'élevage BAD II, juillet 1999.

TABLEAU 10:  
Évaluation des revenus dans des élevages familiaux améliorés du projet BAD II Élevage (en F CFA)

Effectif des reproducteurs	Milieu non vacciné et parasité (i)	Milieu vacciné et déparasité (ii)	Écart E1 = (ii)-(i)	Variation V1 = E1/(i)	Milieu vacciné déparasité et introduction de coq améliorateur (iii)	Écart E2 = (iii)-(ii)	Variation V2 = E2/(ii)	Écart E3 = (iii)-(i)	Variation V3 = E3/(i)
5 poules	Chiffre d'affaires annuel 53923	134366	80443	149%	185189	50823	38%	131266	243%
	Revenus annuels 22423	87388	64965	290%	100629	13241	15%	78206	349%
13 poules	Chiffre d'affaires annuel 135694	288303	152609	112%	481518	193215	67%	345824	255%
	Revenus annuels 56494	166100	109606	194%	254579	88479	53%	198085	351%
20 poules	Chiffre d'affaires annuel 215785	493064	277279	128%	740800	247736	50%	525015	243%
	Revenus annuels 92125	307700	215575	234%	402778	95078	31%	310653	337%
44 poules	Chiffre d'affaires annuel 436545	1064121	627576	144%	1626835	562714	53%	1190290	273%
	Revenus annuels 191025	681200	490175	257%	712460	31260	5%	521435	273%

Source: MINAGRA/DGRA/Projet BAD II Élevage, 1999.

En Côte d'Ivoire, les volailles issues de l'aviculture familiale sont destinées à l'autoconsommation et à la commercialisation. L'aviculture familiale est pratiquée essentiellement en zone rurale et péri urbaine par la population la plus défavorisée. En milieu rural 90% des ménages pratiquent l'aviculture familiale et le taux de la population rurale est d'environ 55%. Ainsi, l'aviculture familiale concerne plus de la moitié de la population aussi bien au niveau nutritionnel que pour l'amélioration des revenus.

Selon les études menées par l'INS, les ménages ruraux consacrent plus de 60% de leur budget à l'alimentation, donc nécessairement la part des revenus issus de l'aviculture familiale est utilisée essentiellement pour l'alimentation.

En Côte d'Ivoire la taille moyenne des ménages est de 7,2 personnes et le pourcentage des enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale est 24% en milieu rural contre 13% en milieu urbain, la prévalence de retard de croissance est de 39% en milieu rurale contre 25% en milieu urbain. En observant le taux élevé de malnutrition des enfants de moins de 5 ans en milieu rural, on peut déduire que l'aviculture familiale doit être développée et améliorée pour contribuer à la lutte contre la malnutrition en milieu rural.

### 3.4.2 Autres espèces

La pintade, davantage que la poule, est utilisée comme cadeau pour les visiteurs. Offrir en cadeau une pintade est considéré comme une action enrichissante tout comme une preuve d'estime pour le bénéficiaire.

## 3.5 ANALYSE DE LA FILIERE AVICOLE

### 3.5.1 Poussins d'un jour

Dans la région des Lagunes, la majorité des poussins d'un jour mis en place, provient des 5 structures présentes à Abidjan. Ce sont: IVOIR-POUSSIN, FACI, ALCI, PROVETO et FOANI Services. Dans la région du Zanzan, les éleveurs s'approvisionnent en grande partie en poussins d'un jour auprès de FOANI Services à Agnibilékro et autres fournisseurs (PROVETO, IVOIR-POUSSINS).

L'aliment industriel pour les poussins est fourni majoritairement aux aviculteurs de la région par la même structure. Les éleveurs n'utilisent l'aliment industriel qu'au stade démarrage de la production.

Ces structures privées importent des OAC en plus de ceux produits sur place, en provenance des pays industrialisés notamment le Brésil, l'Égypte récemment et des pays de l'Union Européenne (avant la crise sociopolitique de 2002). Le prix moyen importé CAF varie de 253,83 F CFA à 266,27 F CFA l'unité de l'OAC.

Les poussins d'un jour produits par les industriels sont acheminés vers les différentes fermes de production dans des camions aménagés possédant une aération suffisante et sans courants d'air. Ils sont aussi parfois livrés au niveau des points de vente d'aliments des sociétés productrices où les clients viennent les récupérer.

La production de poussins d'un jour a subi une baisse graduelle de 1994 à 2003. Elle est passée de six millions de poussins chair en 1994 à 5 607 000 poussins « chair » en 2003<sup>5</sup>. Cette diminution peut s'expliquer par:

- la disparition de la SODEPRA (depuis 1994), qui récoltait les données de production sur le terrain (donc collecte partielle aboutissant à des informations incomplètes sur l'ensemble du territoire);
- la non prise en compte dans les données récentes des importations informelles d'OAC et de poussins d'un jour à partir des pays voisins (notamment le Ghana).

Les effectifs de poussins « ponte » quant à eux ont une tendance de croissance contraire à celle des poussins « chair ». De plus, la disponibilité des sous produits agro-industriels a été contrariée par la crise sociopolitique du 19 septembre 2002.

Les coûts de facteurs de production sont fonction de la société productrice. Ainsi, à titre comparatif, le tableau 11 présente les coûts des poussins de deux sociétés situées à Abidjan dans la région des Lagunes.

---

<sup>5</sup> Filière avicole ivoirienne (Production, importation, commercialisation) / IPRAVI/tbfavici.xls

TABLEAU 11:  
**Coût des poussins en F CFA/unité (données de 2005)**

	SIPRA (IVOGRAIN)	FACI
Chair	389	454
Ponte	533	603

Source: IPRAVI; Statistiques de 2003 à 2007

N.B.: Ces prix sont ceux pratiqués à Abidjan. Pour l'intérieur du pays, il faut ajouter les frais de transport.

### 3.5.2 Viande de poulets de chair

Le circuit de commercialisation des produits et dérivés de produits est classifiée en deux entités: le circuit traditionnel et le circuit moderne. Leur rôle est l'acheminement des produits et des dérivés de produits vers le consommateur.

Pour la vente des poulets de chair, les circuits informels absorbent 90% des volumes échangés. Cette activité est exercée par des revendeurs qui s'approvisionnent dans les fermes avicoles et acheminent les produits vers des sites de vente à proximité des marchés. Dans ce circuit, les volailles sont collectées vivantes en zones de production souvent éloignées des zones de vente et consommation qui sont centrées sur les grandes agglomérations, notamment Abidjan.

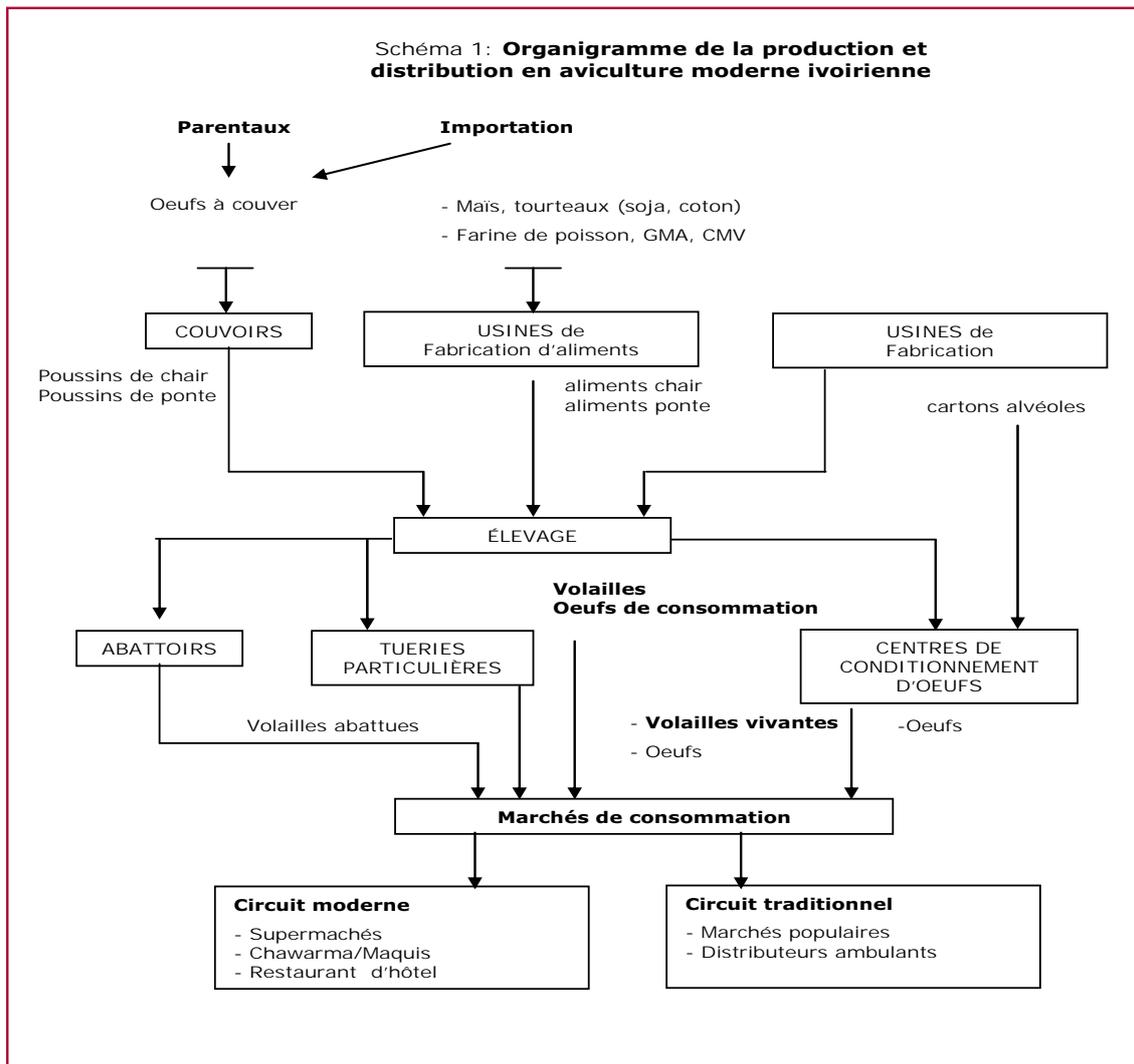
Le collecteur est un opérateur clé dans les circuits informels de vente. Il constitue le seul débouché pour les petits élevages. De ce fait, ces derniers n'ont pas la capacité de négocier les prix à leur avantage. De plus, les délais d'enlèvement non maîtrisés obligent l'éleveur à continuer de nourrir ses animaux et entraînent un surcoût financier en charges alimentaires.

Les collecteurs utilisent des véhicules et des cages qui ne sont pas toujours désinfectés et vont d'une ferme à une autre sans tenir compte des mesures de biosécurité. Ils alimentent un réseau de revendeurs dans les marchés des grandes agglomérations. Ces revendeurs stockent des volailles d'origines diverses, d'âges variés, dans des cages regroupées en bordure de marchés.

Certains éleveurs pratiquent l'abattage à la ferme et livrent les produits avicoles à des particuliers, des maquis, des restaurants et supermarchés.

Le circuit de production intégré de la SIPRA inclut des éleveurs qui fournissent un système de collecte, d'abattage et de distribution de « poulets prêts à cuire ». Ces poulets sont vendus à l'abattoir et distribués dans des points de vente en franchise qui assurent la chaîne de froid. Certains supermarchés et restaurants sont également fournis par ce circuit.

Le schéma 1 présente les circuits de commercialisation des poulets de chair.



En aviculture familiale, le circuit de commercialisation est le circuit dit traditionnel ou informel. Les volailles sont transportées d'un endroit à un autre par divers moyens: dans les paniers, en cages, à vélo ou en camion pour les longues distances sans aucune application de mesures de biosécurité.

Certaines régions, en particulier celles du nord sont plus spécialisées dans la commercialisation avec transit de volailles dans les grandes villes du pays en plus de la vente locale. Dans les régions sud, les productions sont vendues localement.

Les volailles sont vendues soit directement au consommateur, ou après acheminement sur un lieu de vente. Dans le cas des régions spécialisées dans la commercialisation, les collecteurs ou les intermédiaires passent successivement dans plusieurs villages, parfois au moment du marché hebdomadaire, pour acheter les volailles, puis ils les regroupent pour les acheminer sur les marchés des grandes villes pour les vendre aux détaillants puis aux consommateurs.

Ce type de circuit informel occasionne le mélange de plusieurs espèces de volailles issues de différentes exploitations, ainsi que de nombreuses manipulations de volailles et l'absence d'application de mesures de biosécurité.

Des données issues d'une enquête réalisée sur les marchés du district d'Abidjan indiquent les différentes provenances des volailles traditionnelles vendues sur les marchés d'Abidjan: Korhogo, Katiola, Burkina-Faso, Ouangolo, Bouaké, Bouna.

TABLEAU 12:  
**Volumes commerciaux des volailles traditionnelles produites en Côte d'Ivoire**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Effectif exploité	16 463 348	16 792 616	17 078 090	17 368 418	17 663 681	17 963 963	18 269 351
Viande (tonnes)	13 500	13 770	14 004	14 242	15 454	15 495	15 071

Source: annuaire provisoire 2007 de la DPP

### 3.5.3 Œufs de consommation

Les structures de conditionnement des œufs de consommation sont les suivantes: COQIVOIRE (groupe SIPRA), COCO Service, SAPB, FOANI Services, Sidibé. Les œufs sont triés, calibrés et conditionnés en barquette de 6, 12 et de 24 ou plateau de 30, alimentant les supermarchés et les nombreux points de vente à proximité des marchés.

En 2001, le chiffre d'affaires de ce sous-secteur d'activité a été estimé à 1,7 milliards de F CFA.

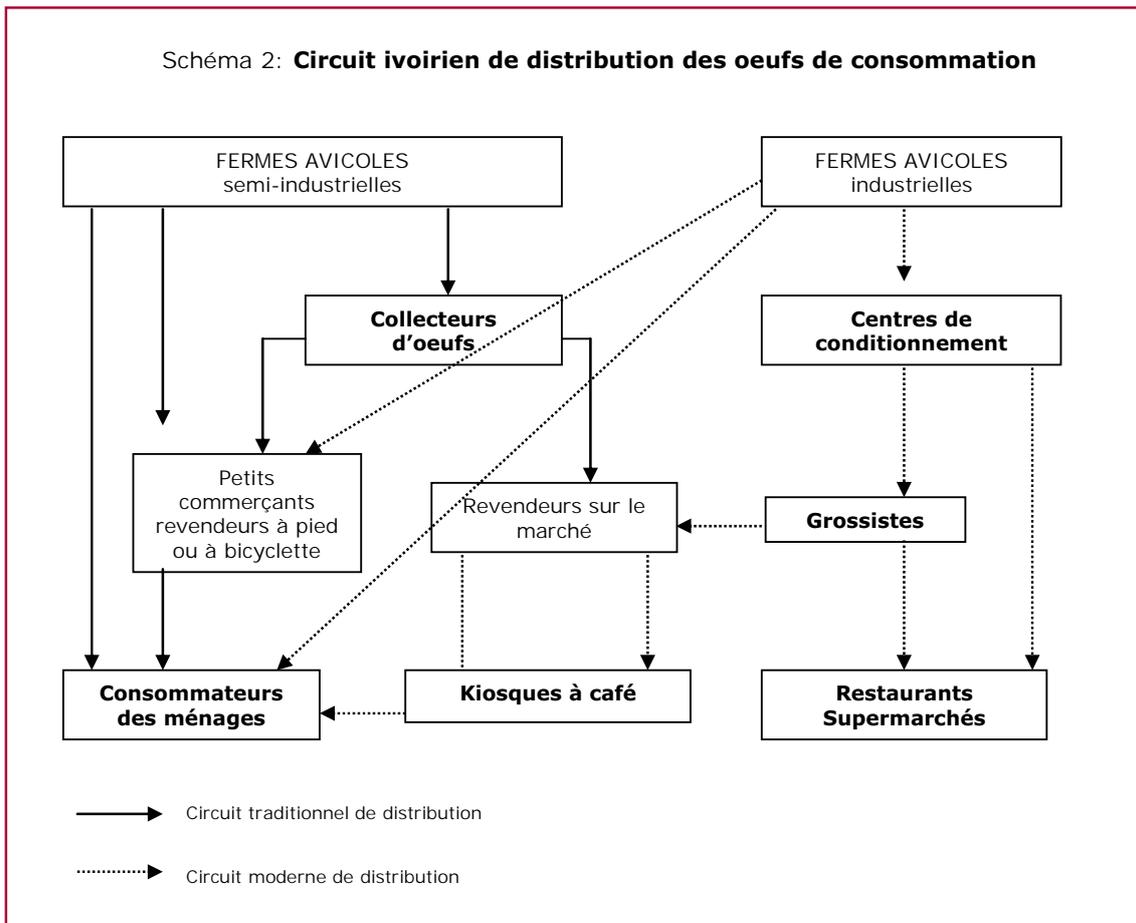
La commercialisation et la distribution des œufs de consommation sont mieux structurées que celles des volailles vivantes.

Les circuits informels traitent 60% du volume des œufs de consommation. Les œufs sont enlevés par des petits commerçants revendeurs à pied ou à bicyclette ainsi que par des revendeurs sur les marchés.

Le stade final de la livraison est orienté soit vers les grossistes, soit directement vers les ménages. Ces collecteurs utilisent des camions ou des charrettes qui ne sont pas désinfectés. Les alvéoles sont recyclées et sont déplacées d'une ferme à une autre, constituant ainsi un moyen de propagation des maladies.

Dans le circuit moderne de distribution, tel que celui de COQIVOIRE et de COCO Service, les entreprises procèdent au conditionnement des œufs avant leur acheminement vers les revendeurs (y compris dans le circuit informel), les restaurants et les supermarchés.

Le schéma 2 présente les circuits de commercialisation des œufs.



### 3.5.4 Autres espèces

*Pas d'informations disponibles*

## Chapitre 4

# Commerce, commercialisation et marchés

### 4.1 MARCHÉ NATIONAL

Tableau 14: Répartition des marchés

*Pas d'informations disponibles*

### 4.2 IMPORTATION

La Côte d'Ivoire importe de la viande de poulet mais aussi des volailles vivantes en provenance des pays limitrophes. Depuis l'apparition de l'IAHP, des textes réglementaires ont été élaborés conduisant à l'interdiction d'importation de volailles à partir des pays infectés par l'IAHP. Néanmoins, les entrées de volailles continuaient en 2008. Les contrôles des volailles aux frontières ne sont pas faciles à effectuer compte tenu de plusieurs facteurs:

- Les postes de contrôle officiels des frontières Nord n'existent plus du fait de la situation de guerre. Les volailles importées des pays limitrophes peuvent être déclarées comme si elles avaient été produites en Côte d'Ivoire.
- Les postes d'entrée, dont le plus important se trouve actuellement à Tiébissou, sont éloignés des frontières.
- Les volailles importées des pays limitrophes peuvent être convoyées à travers des pistes pour échapper aux postes de contrôles d'entrée.

La Côte d'Ivoire ne possède pas d'usine de fabrication de médicaments vétérinaires. Un certain nombre de grossistes importent des produits et médicaments vétérinaires:

- Provéto
- Pharmavet
- Grande pharmacie vétérinaire
- Centrale de prophylaxie Vétérinaire
- Centrale de Prophylaxie Vétérinaire
- Proveci
- Codivet
- Pharmacie Ste Hermann
- Pharmacie du lycée technique
- Foani Services

Les grossistes importateurs de médicaments vétérinaires sont regroupés en association dénommée le GVG qui collabore avec l'IPRAVI.

### 4.3 EXPORTATION

*Pas d'informations disponibles*

#### 4.4 INFRASTRUCTURES D'ABATTAGE

La Côte d'Ivoire dispose d'un seul abattoir industriel de volailles installé à Abidjan (région des Lagunes). Cet abattoir qui est la propriété de la société SIPRA, a une capacité de 8 000 poulets par jour. L'abattage des volailles à l'abattoir n'est réservé qu'aux fermes de la SIPRA ainsi qu'aux fermes intégrées. Toutefois, il faut souligner, l'existence d'un autre abattoir de volailles bâti pour PROVÉTO et un autre en cours de construction pour FOANI Services à Agnibilékro.

De plus, il existe à Abidjan plus d'une vingtaine de tueries particulières de volailles. Ce sont des établissements composés d'un ou de deux locaux au sein desquels est effectué l'abattage manuel suivi de l'éviscération et la préparation des carcasses pour les ménagères et les restaurants. Par ailleurs, dans les marchés de volailles, se sont développés des sites sommaires qui sont des lieux d'abattage des volailles. La capitale, Abidjan compte 54 marchés de volailles où est fait l'abattage de volailles.

En 2001, le chiffre d'affaires de ce sous secteur d'activités représentait 2,5 milliards de F CFA (avec environ 2 millions de volailles abattues par an).

#### 4.5 PROVENDE, ALIMENT VOLAILLES

Selon les estimations, la production avicole s'appuie sur l'utilisation de 125 000 tonnes d'aliments de volailles dont 75 000 tonnes sont produites par le secteur industriel de la filière avicole tandis que 50 000 tonnes sont produites sur place dans les fermes.

Les usines de fabrication des aliments sont au nombre de douze et sont toutes situées près d'Abidjan. La production d'aliments complets de volailles est passée de 101 306 tonnes en 1996 à 77 213 tonnes en 2003 puis à 63 913 tonnes en 2003. Ceci représente une baisse graduelle qui va de pair avec la baisse des effectifs de poussins chair et ponte mis en place. Elle est due également à l'augmentation de la fabrication d'aliments à la ferme par des producteurs qui autrefois achetaient de l'aliment industriel.

La fabrication des alvéoles est réalisée dans la région des Lagunes par la société EMBACI (emballage de Côte d'Ivoire) et en dehors de cette région par la société FOANI Services, en région Est du pays.

La fabrication des aliments de volailles contribue à la transformation et à la valorisation des matières premières locales notamment le maïs, les déchets de poissons, les issues de blé, le soja, etc.

La production et la commercialisation de la farine de poisson sont exécutées par la société REAL (Recherche Expansion de l'Alimentation Animale) agréée sous le numéro 15/83-744 du 30/01/85. Cette farine de poisson est fabriquée à partir de sous produits de pêche issus pour la plupart des conserveries. La société REAL a une production de 5 883 tonnes pour une valeur de 2,1 milliards de F CFA. La production de farine de poisson a augmenté de 22,1% en quantité et a subi une hausse de 23,5% de sa valeur unitaire (sur la période 2004-2006).

Le prix moyen de cette farine est de 350 F CFA/kg.

Le maïs, qui représente 60% de la composition alimentaire des volailles, est produit selon la distribution géographique suivante: Grand Nord (24%), Centre Ouest (24%), Centre (16%), Centre Nord (13%), Sud Est (16%) et Sud Ouest (7%)<sup>6</sup>.

Le tableau 13 présente l'évolution de la production nationale de maïs de 1998 à 2003 avec en moyenne 600 tonnes de maïs produits par an.

---

<sup>6</sup> Étude de la commercialisation et consommation du maïs en CI/Ministère des relations extérieures, coopération et développement/SCET AGR/23 mars 1983.

TABLEAU 13:  
**Évolution de la production et des prix du maïs de 1998 à 2003**

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Moyenne 1998-2002	2003/2002	2003/moyenne (%)
Mais	605	675	631	615	587	523	623	-10.90	-16.05

Source: Base de données de la FAO (1998-2001); estimations de la Mission (2002-2003)<sup>7</sup>.

L'attrait du maïs dans la production d'aliment est dû à sa bonne qualité nutritionnelle. De même, l'absence de carotène dans le maïs blanc peut être corrigée par une adjonction de ce produit dans le maïs blanc pour un coût insignifiant (1 F CFA/ tonne d'aliment). Le taux d'incorporation oscille entre 60 et 70%.

Le tourteau de coton a un taux d'incorporation de 40% lorsqu'il est détoxiqué et décortiqué mais ce taux est de 10% lorsqu'il est non traité. Il possède 40 à 50% de matière azotée et une protéine de faible digestibilité. Il est pauvre en lysine et en acide aminé soufré, riche en cellulose lorsqu'il est non décortiqué et il possède un facteur antinutritionnel qui nécessite un traitement avant utilisation.

Les sociétés suivantes PALM-CI, SIPEFCI, PALMAFRIQUE, résultantes de la privatisation de la PALMINDUSTRIE fabriquent de l'huile de palme et des amandes. Ces amandes sont traitées par la société OLIA TEC en vue de l'obtention du tourteau de palmiste et du tourteau de coprah. Les quantités produites sont très variables et ne peuvent raisonnablement satisfaire le marché toute l'année. A la suite de la crise sociopolitique déclenchée le 19 septembre 2002, la fermeture de TRITURAF, fournisseur de tourteau de coton, a entraîné l'approvisionnement des producteurs d'aliments de bétail au Bénin et au Burkina Faso via le Ghana.

Les issues de blé ont un emploi limité du à leur richesse en cellulose et possèdent un taux d'incorporation maximum de 10% pour le son.

Quant aux issues de riz, elles sont riches en matières grasses et constituent une bonne source d'énergie. La richesse en silice, irritante pour l'intestin, en limite l'emploi.

Les fabriques d'aliments de volaille telles que IVOGRAIN, FOANI Services et la FACI possèdent des structures décentralisées à proximité des grandes zones de production permettant le ravitaillement des différentes fermes avicoles. Certaines zones sont insuffisamment desservies (par exemple Katiola, où les éleveurs doivent se ravitailler à Bouaké ce qui entraîne des coûts importants).

Le transport de certains composants alimentaires tels que le tourteau de coton, le tourteau de soja et la mélasse de canne, a été entravé par la partition du pays depuis le 19 septembre 2002. Cette partition a entraîné une prolifération des barrages avec des prélèvements informels, ce qui a renchérit le prix des composants alimentaires. La situation est en voie d'amélioration.

La localisation en zone Nord du pays des structures de production de certains composants (mélasse de canne, tourteau de soja ou de coton) a empêché l'approvisionnement des usines de transformation situées au Sud. De même, la fermeture temporaire des sociétés telles que TRITURAF et SUCAF a été une entrave à l'approvisionnement des industriels fabricants d'aliments de bétail et volailles.

Les coûts de facteurs de production sont fonction de la société productrice. Ainsi, à titre comparatif, le tableau suivant présente les coûts des aliments de deux sociétés situées à Abidjan dans la région des Lagunes:

<sup>7</sup> Source: « Rapport spécial sur la mission FAO/PAM d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires en Côte d'Ivoire » - Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture de la FAO - Programme alimentaire mondial - mars 2004; p.22. Edition FAO/PAM.

TABLEAU 14:  
Coûts des aliments en F CFA/kg (en 2005)

	SIPRA	FACI
<b>CHAIR</b>		
Démarrage	178	195
Croissance	178	195
Finition	174	184
<b>PONTE</b>		
Démarrage	189	185
Croissance	189	169
Ponte 26/80	189	177

Source: 

Tout au cours de l'année, les prix des produits avicoles connaissent une fluctuation habituelle. Cette fluctuation est le résultat de la hausse de la demande qui est spécifique aux périodes de fêtes telles que les fêtes de fin d'année et différentes fêtes religieuses (tabaski, pâques etc.).

Le maïs, principale composante de l'aliment à hauteur de 60% environ, a connu une hausse des prix à l'orée de la guerre. Les problèmes de circulation ont entraîné un approvisionnement de cette denrée à partir des pays limitrophes tels que le Ghana et le Togo. On note aussi ces derniers temps en 2008 au niveau mondial, une remontée du prix des matières premières dont le maïs, hausse qui peut avoir une influence sur les prix locaux.

La farine de poisson est fabriquée par une seule société de la place dénommée REAL située à Abidjan. Ce qui lui laisse une certaine marge, au niveau de la fixation tarifaire de ses produits.

La moyenne de prix est répertoriée dans le tableau 15.

TABLEAU 15:  
Évolution du prix des aliments avicoles de 2003 à 2007 (en F CFA)

Année	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Intrants</b>					
Aliment démarrage Chair	166 à 195	166 à 214	166 à 207	178 à 198	178 à 200
Aliment croissance Chair	164 à 189	164 à 202	164 à 196	150 à 174	150 à 198
Aliment poulette (F CFA/ unité)	140 à 175	140 à 186	140 à 183	148 à 166	168 à 205
Aliment pondeuse	152 à 177	152 à 195	152 à 190	168 à 178	168 à 200
Maïs (F CFA/ unité)	75 à 115	70 à 105	80 à 250	80 à 110	70 à 110
Farine de poisson (F CFA)	127 à 410	260 à 430	430 à 435	430 à 450	510 à 510

Source: IPRAVI; Statistiques de 2003 à 2007.

N.B.: Ces prix sont ceux pratiqués à Abidjan. Pour l'intérieur du pays, il faut ajouter les frais de transport.

Les aliments sont classés en trois catégories:

- aliments chair destinés aux poulets de chair;
- aliments poulette/ponte destinés aux élevages de pondeuses;
- aliments reproducteurs.

## Chapitre 5

# Races

### **5.1 RACES EXOTIQUES**

*Pas d'informations disponibles*

### **5.2 RACES LOCALES**

*Pas d'informations disponibles*

## Chapitre 6

# Santé vétérinaire, santé publique, mesures de biosécurité

## 6.1 INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE

À ce jour (août 2008), trois foyers d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) ont été identifiés en Côte d'Ivoire. En effet, la suspicion de la présence du virus de la grippe aviaire a été notifiée à l'OIE le 25 avril 2006 et la Côte d'Ivoire a été reconnue infectée par l'IAHP le 03 mai 2006 après la confirmation par le Laboratoire de référence de Padoue (Italie).

Le premier cas de IAHP a été identifié dans le district d'Abidjan à partir des prélèvements d'organes de poulets traditionnels, de canards en aviculture familiale et d'un épervier. Ensuite, un marché de volailles vivantes à Abidjan a fait l'objet d'un cas de d'IAHP sur des poulets de chair. Au mois de juin 2006, un deuxième foyer est apparu dans la région de San-Pédro (Grand-Béréby, sud ouest) sur des poulets traditionnels.

Un autre foyer isolé d'IAHP est apparu à Bingerville (Abatta) en novembre 2006 sur des dindes en aviculture familiale après que l'éleveur ait introduit dans son élevage des dindes achetées dans un marché d'Abidjan (Abobo).

Après le contrôle de ce dernier foyer, aucun autre foyer n'a été détecté jusqu'à ce jour.

L'impact de l'IAHP sur la biodiversité aviaire est résumé dans le tableau 16.

TABLEAU 16:  
**Résultats d'analyses sur la grippe aviaire (positifs en type A, sous-type H5N1)**

Date de prélèvements	Types de volailles	ORIGINE (FOYER)
08/03/2006	Poulet traditionnel	Bingerville
13/03/2006	Canard (aviculture familiale)	Abidjan Marcory Anoumanbo
14/03/2006	Epervier (oiseau sauvage)	Abidjan Treichville
06/04/2006	Poulet traditionnel	Abidjan 2-Plateaux
28/04/2006	Canard (aviculture familiale)	Abidjan Treichville
02/05/2006	Canard (aviculture familiale)	Abidjan 2-Plateaux
02/05/2006	Poulet de chair (marché de volailles)	Abidjan Adjamé-Extension
02/05/2006	Poulet traditionnel	Abidjan Treichville
02/05/2006	Canard (aviculture familiale)	Abidjan Treichville
03/05/2006	Poulet traditionnel	Abidjan Riviéra-Bonoumin
19/06/2006	Poulet traditionnel	San Pédro
09/11/2006	Dinde (aviculture familiale)	Bingerville Abatta

Source: Rapport d'activité 2006 du laboratoire de virologie du LCVB/LANADA

Les foyers d'IAHP en Côte d'Ivoire ont donc concerné des volailles élevées en liberté (aviculture familiale), certains marchés de volailles et des oiseaux sauvages. Aucun cas de grippe aviaire n'a été signalé dans les élevages modernes.

L'IAHP a sévit surtout en aviculture familiale. 12 cas d'IAHP dus au sous type H5N1 ont été rapportés et sont à l'origine de 3 foyers en Côte d'Ivoire (Abidjan, San-Pédro, Bingerville). Parmi ces 12 cas:

- ✓ 10 cas concernent l'aviculture familiale. Le poulet local et le canard ont été les plus affectés (5 cas de poulets traditionnels, 4 cas de canards, et 1 cas de dindes);

- ✓ 1 cas dans un marché de volailles vivantes (poulets de chair);
- ✓ 1 cas d'oiseau sauvage (épervier).

Tous ces foyers ont été déclarés comme éteints dans le cadre du rapport établi à l'OIE sur les maladies animales. Mais la menace reste toujours réelle à cause de la persistance de la maladie dans d'autres pays.

L'aviculture familiale est particulièrement exposée au risque de la grippe aviaire, comme il a été constaté pendant les foyers observés en Côte d'Ivoire, du fait de la divagation des volailles, la faible biosécurité, les nombreux échanges commerciaux qui existent au niveau national et sous-régional. Par conséquent, la lutte contre l'IAHP doit concerner l'aviculture familiale.

Suite à l'apparition de foyers d'IAHP au niveau des volailles traditionnelles et dans certains marchés de volailles vivantes, le gouvernement a mis en place des mesures de lutte. Parmi ces mesures on note:

- l'abattage;
- la destruction des carcasses;
- la désinfection au niveau des foyers;
- l'indemnisation des propriétaires de volailles abattues;
- la fermeture des marchés de volailles vivantes dans les zones d'infection;
- l'application des textes réglementaires pour les mouvements des volailles.

Pour un meilleur contrôle de la maladie, le gouvernement a mis en place d'autres mesures telles que:

- l'instauration de la vaccination contre l'IAHP;
- le renforcement des contrôles aux frontières sur les volailles importées;
- la surveillance épidémiologique.

Des textes réglementaires ont été appliqués tels que l'interdiction d'importation de volailles des pays infectés par l'IAHP, la suspension temporaire de toute importation de volailles, la fermeture des marchés de volailles dans les zones d'infection et le contrôle des mouvements de volailles.

Le tableau 17 présente les niveaux d'indemnisation de l'abattage de la volaille.

TABLEAU 17:  
**Taux d'indemnisation des propriétaires après abattage des volailles**

Espèces	Montant (F CFA)
Poulet local	1 500
Pintade	2 000
Dindon dinde	15 000
Canard	7 500
Pigeon / caille	500
Poussin local	200
Pondeuse d'œufs de consommation	2 500
Pondeuse reproductrice	7 000
Poulet de chair et dindonneaux	1 500
Coquelet	1 000
Poussin de race (< 15 jours)	500

Source: Rapport DSV; comité national de lutte contre la grippe aviaire 2007.

Les taux d'indemnisation des propriétaires ont été fixés en tenant compte des prix sur le marché.

La Côte d'Ivoire a intégré la vaccination de la volaille dans sa stratégie nationale de lutte contre la Grippe Aviaire Hautement Pathogène compte tenu de l'importance socio-économique de son secteur avicole et de la difficulté de contrôler l'ensemble des échanges aux frontières.

La FAO, sur la base d'un financement multilatéral, a fourni au pays 12,1 millions de doses de vaccins (Gallimune Flu, H5N9) et participé à la formation de 234 vaccinateurs dont 60 formateurs de vaccinateurs. Plus de 5 millions de doses de vaccins ont été utilisées pour la vaccination des volailles dans les élevages modernes et familiaux.

La stratégie définie avec le Gouvernement ivoirien pour la mise en œuvre de la vaccination était la suivante:

- vaccination des volailles familiales et des élevages de moins de 1 000 têtes prises en charge par l'État avec le soutien financier de la FAO;
- pour les élevages de plus de 1 000 têtes, les propriétaires sont chargés de la vaccination des volailles de leurs fermes. Conformément aux accords, ces éleveurs payent le vaccin 10 F°CFA la dose pour la constitution d'un fonds de roulement pour rachat ultérieur de vaccin. Ce fonds est logé dans une banque commerciale.

La Côte d'Ivoire pratique l'aviculture familiale sur toute l'étendue de son territoire, mais importe aussi habituellement les volailles traditionnelles des pays limitrophes en particulier du Burkina Faso. Ces volailles produites dans le nord du pays et celles importées sont transportées dans les grandes villes du pays notamment à Abidjan pour la commercialisation.

Depuis l'apparition de l'IAHP, des textes réglementaires ont été élaborés conduisant à l'interdiction d'importation de volailles à partir des pays infectés par l'IAHP. Néanmoins, les entrées de volailles à partir des pays voisins continuent car les contrôles des volailles aux frontières ne sont pas faciles à effectuer compte tenu de plusieurs facteurs:

- Les postes de contrôle officiel des frontières nord n'existent plus à cause de la situation de guerre qu'a connue le pays. Des volailles importées des pays limitrophes peuvent donc être déclarées comme des volailles produites en Côte d'Ivoire.
- Les postes d'entrée, dont le plus important se trouve actuellement à Tiébissou, sont éloignés des frontières.
- Des volailles importées des pays limitrophes peuvent être convoyées à travers des pistes pour échapper aux postes d'entrée.

Les données disponibles à la DPP indiquent 1 182 553 volailles traditionnelles importées en 2004 et 932 000 volailles en 2005, soit en moyenne 1 057 276 volailles traditionnelles importées par an.

Au niveau des postes d'entrée terrestres tel que Tiébissou (région des lacs), des contrôles et inspections vétérinaires sont effectués sur les transports de volailles, et après une mise en quarantaine des volailles, un laissez-passer est délivré pour l'acheminement des volailles sur les marchés des grandes villes. Ces mesures de mise en quarantaine n'ont été effectives que pour la durée de la crise de grippe aviaire. Actuellement, le laissez-passer est délivré directement sur présentation du certificat de vaccination.

**TABLEAU 18:**  
**Volailles transitées par le poste de Tiébissou d'octobre 2006 à septembre 2007**

Période	Nombre de volailles	Observations
Octobre 2006	7000	Laissez-passer après mise en quarantaine
Novembre 2006	5000	Laissez-passer après mise en quarantaine
Décembre 2006	0	Interdiction de transit de volailles pour risque de grippe aviaire selon le texte n° 510/AP/K du 01/12/06
Janvier 2007	2	–
Février 2007	0	–
Mars 2007	0	–
Avril 2007	0	–
Mai 2007	3000	Reprise de transit de volailles selon le texte n° 364/INT/GATCC du 14/05/07
Juin 2007	3000	Laissez-passer après mise en quarantaine
Juillet 2007	4000	Laissez-passer après mise en quarantaine
Août 2007	3800	Laissez-passer après mise en quarantaine
Septembre 2007	5000	Laissez-passer après mise en quarantaine

Source: rapport d'activité du poste d'entrée de Tiébissou

Au niveau de la frontière aérienne, depuis l'apparition de l'IAHP et l'application des textes réglementaires, des contrôles et inspections vétérinaires suivis de prélèvements pour analyse de laboratoire sont effectués sur les importations de poussin d'un jour, d'œufs à couvrir et sur les oiseaux d'ornement entre 2006 et 2007. Au total deux analyses ont été effectuées sur deux importations de poussins d'un jour, une analyse sur les œufs à couvrir, une analyse sur une importation de paons. Tous les prélèvements analysés ont été négatifs pour la grippe aviaire.

La stratégie nationale de lutte contre l'IAHP intègre six principales composantes:

- la communication multidimensionnelle;
- la surveillance épidémiologique;
- la protection, par la vaccination, de la volaille exposée à la maladie;
- la mise en place d'un cycle d'éradication complète des foyers de grippe aviaire: Abattage – Destruction – Désinfection (ADD);
- la promotion des mesures de prévention humaine et animale;
- la prise en charge des cas humains et des élevages sinistrés.

La stratégie d'intervention cherche à lutter contre la maladie animale au niveau des élevages pour protéger la population contre une pandémie de grippe aviaire, mais aussi à se préparer en parallèle à la possibilité de cette pandémie.

Plus précisément, les actions vigoureuses prises par le Gouvernement de Côte d'Ivoire, en collaboration avec les partenaires au développement (FAO, l'UA-IBAR/PACE, l'OIE, l'OMS, le PNUD, l'UNICEF et du Bureau régional de l'USDA-APHIS de Dakar), pour contrôler et éradiquer cette maladie en Côte d'Ivoire sont les suivantes:

1. Réactualisation d'un plan national de Prévention et de lutte contre la grippe aviaire en Côte d'Ivoire.
2. Création d'un Comité National de Lutte contre la Grippe Aviaire avec ses composantes: un Comité Interministériel et des comités régionaux et départementaux.
3. Nomination d'un Coordonnateur national pour la détection rapide et la prévention de la grippe aviaire.
4. Élaboration d'un Plan de surveillance des oiseaux migrateurs et la réalisation de missions de prospection ornithologique.
5. Mise en place d'outils pour la surveillance et le contrôle de la grippe aviaire.

6. Missions de sensibilisation du public et d'information des autorités administratives et coutumières.
7. Élaboration de textes réglementaires. D'autres mesures ont été prises dans le domaine de la réglementation et du renforcement de la surveillance épidémiologique au niveau du District d'Abidjan et sur toute l'étendue du territoire national. Des Arrêtés d'interdiction d'importation de produits avicoles à partir de pays infectés ont été pris.
8. Information de la population par des communiqués et des conférences de presse de l'autorité ministérielle et de ses collaborateurs, à travers les médias: télévision nationale, radios nationale et de proximités, journaux gouvernementaux et privés, divers supports de communication.
9. Organisation de séminaires de formation, de mission de sensibilisation et d'information dans les différentes régions (région des Lacs, du Zanzan, de l'Indénié, de la Marahoué, etc.).
10. Abattage sanitaire des volailles dans les foyers et marchés à volailles dans le District d'Abidjan et compensation financière sur la base d'une grille d'indemnisation dont les modalités ont été fixées en accord avec les professionnels de la filière avicole. Plus de 5 000 volailles abattues dont les propriétaires ont reçu une compensation financière.
11. Désinfections des marchés et des cages.
12. Désinfections des poulaillers au niveau des habitations.
13. Renforcement des capacités des structures d'intervention, notamment le réseau d'épidémiologie-surveillance pour l'application des mesures de police sanitaire, la vaccination des volailles, l'abattage des animaux malades; la fermeture des marchés à volailles, la suspension temporaire de toute importation de volailles, de produits dérivés et tout volatile; le renforcement des contrôles documentaires qualitatifs et sanitaires sur toute l'étendue du territoire, notamment aux frontières portuaires, aéroportuaires, ferroviaires et terrestres.
14. Réalisation d'une étude sur l'impact socio-économique de la grippe aviaire en Côte d'Ivoire.

Le budget prévisionnel pour toutes les actions à mener est évalué à 13 milliards de F CFA.

En Côte d'Ivoire, la traduction du plan de prévention et de lutte contre l'IAHP en plan opérationnel de réponse /lutte rapide et effective se heurte à l'insuffisance des ressources humaines, matérielles, financières et techniques à cause de la situation socio-économique difficile. Ces contraintes ont comme conséquences des capacités limitées de surveillance et de détection rapide des foyers de grippe aviaire et des capacités faibles de réaction rapide pour l'éradication de la maladie dans ses foyers primaires.

Dès l'apparition des foyers, des financements ont été mobilisés pour des actions de lutte d'urgence:

- Projet FAO OSRO/GLO/504/MUL; Projet OSRO/IVC/603/EC.
- Les USA ont fourni 2 000 kits de matériels de protection et d'autres équipements. Ils ont contribué à la formation du personnel des Services vétérinaires et des techniciens de laboratoires.
- D'autres bailleurs de fonds (la France, la Corée du Sud, la Chine) ont contribué au renforcement des capacités nationales de prévention et de lutte contre la grippe aviaire.
- L'OMS a largement contribué à l'équipement et à la formation des agents du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.
- Une régie financière de 450 millions de F CFA a été mise en place par le Ministère de l'Économie et des Finances et les autres Ministères concernés (MIPARH, MSHP, MEEF, etc.) pour la gestion des fonds collectés dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire. À ce jour (août 2008), seuls 110 millions de F CFA ont été effectivement décaissés.

Des négociations bilatérales et multilatérales sont engagées avec les partenaires au développement pour la mobilisation effective de ce budget. Cependant, ces aides sont loin de satisfaire aux multiples besoins du pays au regard de la problématique de la grippe aviaire.

Textes réglementaires appliqués:

1. Communiqué de presse du 15 février 2006 relatif à la suspension temporaire de toute importation de volailles, de produits dérivés et de tout volatile
2. Arrêté interministériel n° 11 MIPARH/MSHP/SAJC/KS du 10 mai 2006 portant création, organisation et fonctionnement du comité national de lutte contre la grippe aviaire (CNLGA)
3. Arrêté 013/MIPARH du 11 mai 2006 portant déclaration d'infection de l'Influenza aviaire hautement pathogène (grippe aviaire) et instituant les mesures générales de police sanitaire à mettre en œuvre

Le contenu de cette réglementation stipule que le Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, vu les conclusions des analyses effectuées par le laboratoire de référence de Padoue en Italie, arrête:

#### Article 1

Sont déclarées infectées de grippe aviaire les communes de Bingerville, Marcory, Treichville et Yopougon dans le District d'Abidjan.

#### Article 2

La conduite à tenir est la suivante:

- Pour l'éleveur
  - ✓ isoler les animaux malades des animaux sains:
  - ✓ restreindre les mouvements: interdiction de déplacer et de vendre les oiseaux, leurs produits (œufs, viandes...) et le matériel d'élevage présent dans le foyer:
  - ✓ ne pas consommer de produits (viande, œufs) issus d'animaux malades ou morts
- Dans les foyers d'infection
  - ✓ mettre en quarantaine (interdiction de tout mouvement d'animaux, de leurs produits et du matériel d'élevage);
  - ✓ restreindre les mouvements des personnes et véhicules (entrées et sorties)
  - ✓ procéder à l'abattage sanitaire des animaux malades et sensibles présents dans le foyer
  - ✓ détruire les cadavres (incinération ou enterrement) puis désinfecter le foyer
  - ✓ pratiquer la désinfection complète des bâtiments, matériels et parcours infectés
  - ✓ pratiquer un vide sanitaire total de 21 jours
- Autour des foyers d'infection et dans les autres communes du district d'Abidjan
  - ✓ Dans un rayon de 3 à 5 kilomètres:
  - ✓ identifier les élevages à risque et procéder à une inspection clinique dans ces élevages et/ou villages
  - ✓ interdire tous les mouvements de volailles et de leurs produits et limiter les mouvements des personnes entre ces élevages
  - ✓ fermer les marchés de volailles
- Sur tout le reste du territoire
  - ✓ Renforcer la surveillance des élevages de volailles
  - ✓ Renforcer les mesures de biosécurité dans les élevages

- ✓ Renforcer les contrôles des mouvements à l'intérieur du pays et aux frontières: aéroport, port, gares ferroviaires, postes d'entrées terrestres

À cet effet, tous les déplacements et les transports de volailles sont soumis à la délivrance d'un document sanitaire (laissez-passer, certificat d'inspection etc.)

#### Article 3

L'ensemble du District d'Abidjan est déclaré zone de surveillance.

#### Article 4

A l'intérieur de la ville d'Abidjan, est instituée une zone d'infection (foyer), constituée des communes de Bingerville, Marcory, Treichville et Yopougon et de tout élevage situé hors de ce périmètre dans lequel un cas de grippe aviaire est constaté par l'autorité vétérinaire.

#### Article 5

Dans la zone d'infection:

- les animaux morts doivent être incinérés ou enterrés sur place et détruits avec de la chaux vive;
- l'abattage d'urgence sur place de la totalité des volailles de tous âges malades ou sains est obligatoire;
- les carcasses sont enfouies sur place, dénaturées et détruites à l'aide de chaux vive.

#### Article 6

Un arrêté interministériel (MIPARH) définit les modalités d'indemnisation des propriétaires de volailles, en cas d'abattage sanitaire pour cause de grippe aviaire.

#### Article 7

La Direction des Services Vétérinaires, le LANADA et les services extérieurs du Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 8

Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République de Côte d'Ivoire et partout où besoin sera.

4. Communiqué de presse n°6 du 15 juin 2006 relatif à l'ouverture des marchés de volailles

Le contenu de cette réglementation stipule que:

Dans le cadre du contrôle et de l'éradication de la grippe aviaire déclarée depuis le 03 mai 2006, des abattages sanitaires et des opérations de désinfections ont été effectués dans les foyers de la maladie et sur les marchés à volailles. Un vide sanitaire a été observé suite à la fermeture de ces marchés et structures d'abattage.

Ainsi, après la mise en œuvre de ces mesures sanitaires visant à livrer à la consommation humaine des volailles et des denrées d'origine avicole saines, le Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques décide de la réouverture des marchés à volailles et structures d'abattage.

À cet effet, tous les opérateurs économiques de la filière avicole désireux de ravitailler ces marchés sont invités à prendre contact avec la Direction des Services vétérinaires en vue de l'évaluation de leur stock de produits (volailles et/ou denrées d'origine avicole) pour les inspections sanitaires.

Ces inspections sont sanctionnées par la délivrance d'un certificat sanitaire, aux frais du propriétaire à raison de 5 F CFA par volaille et 20 000 F CFA par bande de pondeuses après analyses des prélèvements effectués par le LANADA.

Les déplacements de volailles et leurs produits doivent être accompagnés d'un laissez-passer sanitaire délivré par les Services Vétérinaires Officiels, aux frais du propriétaire à raison de 1 000 F CFA par voyage.

La vente des volailles vivantes doit se faire uniquement sur les points de vente agréés sur les marchés à volailles préalablement désinfectés et soumis au contrôle quotidien des services vétérinaires du District d'Abidjan.

La vente des volailles vivantes en dehors des marchés identifiés et désinfectés est interdite.

Tout contrevenant s'expose à la saisie et à la destruction des produits à ses frais.

En tout état de cause, les services restent disponibles pour répondre aux différentes sollicitations.

5. Communiqué de presse du 18 août 2006 relatif à la levée de la suspension temporaire de toute importation de volailles, de produits dérivés et de tout volatile.

Le contenu de cette réglementation stipule que:

- ✓ La grippe aviaire, maladie virale des oiseaux a fait son apparition sur le territoire ivoirien en avril 2006.
- ✓ Le risque de propagation de l'épizootie de grippe aviaire à l'ensemble du pays est réel, du fait des mouvements de population, des échanges transfrontalières et de la présence des oiseaux migrateurs. La survenue d'une pandémie de grippe aviaire n'est pas à négliger.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, aucun cas de grippe d'origine aviaire n'a été enregistré chez l'homme, à ce jour.

Toutefois, pour préserver l'état sanitaire du cheptel national, la santé publique et l'économie nationale, et permettre la mise en place d'un système national de surveillance épidémiologique et de diagnostic, le gouvernement a décidé le 15 février 2006 de la mise en œuvre de mesures portant sur:

- ✓ la suspension temporaire de toute importation de volailles, de produits dérivés et de tout volatile;
- ✓ le renforcement de la surveillance épidémiologique avec l'appui des partenaires au développement.

À ce jour, les mesures générales de police sanitaire ont été mises en œuvre avec le renforcement des contrôles documentaires qualitatifs, sanitaires, la mise à niveau des laboratoires sanitaires et l'installation des comités départementaux de lutte contre la grippe aviaire sur toute l'étendue du territoire et notamment aux frontières portuaires, aéroportuaires, ferroviaires et terrestres.

Au plan international, la mobilisation de la communauté internationale a permis de contrôler les foyers et de maintenir indemnes certaines régions.

Conformément aux directives et à la réglementation internationale préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), nous levons l'interdiction d'importation de volailles et de produits de volailles en provenance des pays non infectés de grippe aviaire.

Cependant, des mesures sanitaires spécifiques, notamment les analyses de laboratoire et les certificats de non infection par la grippe aviaire seront exigés avant la mise en consommation des volailles et des produits dérivés importés.

6. Arrêté n°23 MIPARH du 25 mai 2007 portant obligation de la vaccination contre l'influenza aviaire des volailles domestiques

Le contenu de cette réglementation stipule que:

Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques, vu la notification des foyers de grippe aviaire de Tema le 03 mai 2007 et celui de Sunyani le 22 mai 2007 au Ghana, arrête:

Article 1: Objet et champ d'application

La vaccination des volailles domestiques et sauvages apprivoisés contre la grippe aviaire est obligatoire dans les départements ci-après. Ce sont les départements de: Abengourou, Aboisso, Adiaké, Agnibilékro, Bondoukou, Bouna et Tanda. L'obligation de vacciner demeure en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

#### Article 2: Modalité de la vaccination obligatoire

Les modalités de la vaccination, notamment, celles concernant l'âge des volailles à vacciner, le protocole vaccinal, sont précisés par le protocole de vaccination en vigueur.

La vaccination est effectuée sous la responsabilité du vétérinaire mandataire pour les élevages dont les effectifs sont compris entre trente (30) têtes confinées et mille (1000).

Elle est effectuée sous la responsabilité du propriétaire des animaux pour les élevages dont les effectifs sont supérieurs à mille (1000).

Dans tous les cas les services extérieurs du Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques doivent en être informés.

#### Article 3: Surveillance des exploitations soumises à la vaccination obligatoire

Les volailles des élevages concernés par la vaccination obligatoire sont soumises à une surveillance clinique et épidémiologique par les services vétérinaires des départements concernés. Les modalités de cette surveillance sont précisées par instruction du Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques.

#### Article 4: Mouvements de volailles

Les Mouvements de volailles vivantes issues d'élevages hébergeant des volailles vaccinées vers d'autres élevages ou des abattoirs sont soumis, selon le statut vaccinal de ces volailles, à des exigences particulières qui sont précisées par instruction du Ministre de la Production Animale et des Ressources Halieutiques.

Toute exportation ou expédition issues d'élevages hébergeant des volailles non vaccinées contre l'influenza aviaire, ainsi que toute exportation ou expédition depuis ces départements des œufs à couvrir et des poussins d'un jour issus de ces volailles est interdite.

Les volailles vivantes ainsi que les œufs à couvrir et les poussins d'un jour, autre que ceux mentionnés à l'alinéa précédent, provenant d'élevages vaccinés contre l'influenza aviaire, expédiés depuis ces départements vers un autre département, doivent être accompagnés d'un certificat sanitaire comportant la mention suivante:

« Lot constitué de volailles vivantes/de poussins d'un jour/d'œufs à couvrir, provenant d'élevages vaccinés contre l'influenza aviaire. »

Les produits de tous les contrevenants seront saisis et détruits aux frais du propriétaire;

#### Article 5: Dispositions finales

Le Directeur des Services Vétérinaires et les Préfets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au journal officiel de la République de Côte d'Ivoire.

## **6.2 AUTRES PATHOLOGIES AVIAIRES MAJEURES**

Pour des informations régulièrement mises à jour sur la situation des pathologies aviaires transfrontalières et notifiables, prière de se référer au:

Programme de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes (EMPRES) de la FAO, à l'adresse:

[www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/home.asp](http://www.fao.org/ag/againfo/programmes/en/empres/home.asp)

Base de données du système mondial d'information sanitaire (WAHID) de l'OIE, disponible à l'adresse: [www.oie.int](http://www.oie.int)

Les pathologies majeures rencontrées en aviculture familiale en Côte d'Ivoire sont: la maladie de Newcastle, les infestations parasitaires, puis récemment, un épisode d'IAHP.

Dans les systèmes de l'aviculture familiale avec des animaux divaguant, le niveau des pertes est élevé, dû d'une part, aux maladies fréquentes, au faible niveau de soin, et d'autre part, aux vols et la prédation par les rapaces sauvages. Les sujets morts sont abandonnés dans la nature ou jetés loin des habitations. Dans les systèmes extensifs en basse – cour, le niveau de mortalité des volailles est plus réduit que dans le précédent système. Toutefois, il reste préoccupant. Les sujets morts sont enlevés et jetés loin des habitations sans d'autres formes de précautions telles que l'enfouissement pour éviter les contaminations.

Suite à la détection de la grippe aviaire et les mesures prises par le gouvernement, les éleveurs d'aviculture familiale acceptent l'assistance vétérinaire limitée à la vaccination contre la Grippe Aviaire dans les régions où cette opération a pu être réalisée. Certains élevages bénéficient également de la vaccination contre la maladie de Newcastle (encore appelée « maladie de l'harmattan » en relation avec la recrudescence de cette maladie pendant la saison sèche) et éventuellement d'anti-parasitaires de type VPV, distribués individuellement.

Actuellement, en aviculture familiale, l'administration d'anti-infectieux aux volailles par l'eau de boisson est réalisée dans les élevages suivis par les cabinets vétérinaires de Ferkessedougou et de Korhogo.

En aviculture familiale, le niveau de biosécurité est très faible, voir inexistant dans la conduite de l'élevage. Le circuit de commercialisation occasionne de nombreuses manipulations de volailles et l'absence d'application des mesures de biosécurité.

Les vendeurs dans les marchés n'appliquent pas de mesures de biosécurité: les aires d'abattage et de plumage ne répondent à aucune norme, le matériel et les équipements ne sont pas faciles à nettoyer et à désinfecter.

Des enquêtes descriptives dans les marchés à volailles du district d'Abidjan réalisées au cours de la période du 23 mai 2006 au 05 avril 2006 ont permis de constater les faits suivants:

- L'état hygiénique des cages de vente était globalement mauvais, cela suppose que depuis la réouverture des marchés, il n'y a pas de nettoyage et de désinfection.
- L'ensemble des cages de vente sont constituées par des matériaux en bois à divers niveaux: les planchers, les plafonds et les portes.
- 36% des marchés ont un effectif supérieur à 400 volailles.
- Les volailles qui viennent des élevages traditionnels sont transportées dans des cageots faits en matériaux (bois, rotin) non-conformes.
- Au débarquement, il n'y a pas de lavage ni de désinfection des cageots.

Dans les systèmes semi-intensifs, les éleveurs ont recours aux techniciens de santé animale pour la mise en place d'une prophylaxie adaptée.

Dans la majorité des élevages du secteur semi-industriel de la région des Lagunes, une barrière sanitaire est plus ou moins appliquée avec pédiluve et rotoluve à l'entrée des fermes qui sont souvent vides et mal entretenues. Le principe du « tout plein tout vide » qui consiste à élever une bande ayant le même âge et étant de la même souche, est rarement appliqué. Cela concerne surtout les très grandes et les toutes petites exploitations.

Les sujets finis sont vendus en vifs aux acheteurs qui peuvent alors s'introduire dans les fermes au moyen des camions d'achats. Ces acheteurs utilisent des cages qui ne sont pratiquement jamais désinfectées. Les cages sont le plus souvent faites en bambous ou en raphia donc difficiles à désinfecter à la base. Les sujets morts sur la ferme sont jetés dans les ordures ou directement dans la nature sans autres formes de précaution, à la disposition des carnivores errants. Dans certains cas, ces sujets sont consommés, vendus voire utilisés frauduleusement pour l'alimentation des porcs.

Dans les systèmes de poulets de chair, le vide sanitaire est plus ou moins respecté. La litière usagée est enlevée et stockée à proximité des bâtiments avant d'être vendue sans traitement préalable pour la fertilisation des sols.

Les mesures de prophylaxie médicale suivent un plan de prophylaxie généralement fourni par l'accoureur. En revanche, les traitements hors prophylaxie sont aléatoires et une surconsommation des médicaments est constatée. Les éleveurs ne sollicitent pas systématiquement le laboratoire d'analyse du LANADA.

Dans la majorité des élevages de la région des Lagunes, une barrière sanitaire est appliquée avec pédiluve et rotoluve à l'entrée des fermes (mais ils sont souvent vides et/ou mal entretenus). Parallèlement, dans certaines exploitations, un système primordial est appliqué: c'est le principe du « tout plein tout vide» qui consiste à élever une bande ayant le même âge et étant de la même souche.

Le vide sanitaire appliqué entre chaque bande est au minimum de 15 jours: 5 jours pour le nettoyage et la désinfection et 10 jours de vide sanitaire à proprement dit. D'une manière générale, les opérations de nettoyage et désinfection sont les suivants:

- à J1: dépoussiérage et nettoyage du magasin, enlèvement du matériel d'abreuvement et d'aliment, vidange du circuit d'eau et des aliments dans la litière;
- à J2: enlèvement de la litière et grattage du sol, nettoyage du matériel à l'intérieur du bâtiment;
- à J3: lavage du bâtiment; désinfection liquide du bâtiment (sol et murs), désinfection du matériel par trempage dans une solution désinfectante à base de dérivés iodés;
- à J4: désinfection du circuit d'eau à l'aide de dérivés iodés, nettoyage des abords;
- à J5-J15: vide sanitaire;
- à J17: mise en place du nouveau lot.

Dans les systèmes de poules pondeuses, comme pour les poulets de chair, la litière usagée est enlevée et stockée à proximité des bâtiments avant d'être vendues sans traitement préalable pour la fertilisation des sols.

Les mesures de prophylaxie médicale suivent également un plan de prophylaxie généralement fourni par l'accoureur.

Les deux (2) firmes vétérinaires grossistes spécialisées en aviculture assurent l'encadrement sanitaire des élevages de volailles familiales et semi-industrielles. L'encadrement sanitaire est également effectué par les industriels (SIPRA et FOANI Services) à leurs clients.

### **6.3 MESURES DE BIOSECURITE**

*Voir ci-dessus*

## Chapitre 7

# Politiques actuelles, cadre légal

À l'avènement de l'indépendance, en 1960, la Côte d'Ivoire disposait d'un petit cheptel national (260 000 têtes de bovins) et n'avait pas de véritables éleveurs. Aussi, dès le début des années 70, le gouvernement a-t-il mis en place une véritable politique de développement des productions animales (tous élevages confondus). Cette politique a permis des investissements publics conséquents pour près de 170 milliards de F CFA sur environ trente ans. En effet, dès les années 1970, la politique de développement du secteur s'est traduite par:

- la mise en place d'une réglementation et d'une fiscalité adaptées;
- la négociation d'accords internationaux favorables à la pêche industrielle;
- la réalisation d'infrastructures appropriées, l'encadrement et le financement de la production animale, notamment l'élevage de bovins et d'ovins;
- la mise en œuvre d'actions sanitaires pour la lutte contre les grandes épizooties.

Cette politique nationale a été renforcée avec:

- i) le désengagement progressif de l'État des activités de production et de services au profit du secteur privé;
- ii) le recentrage des actions de l'État sur les missions de service public; et
- iii) l'intensification des productions laitières et des élevages à cycle court (porcins, volailles et poissons d'élevage).

Le faible niveau des productions de viande dans les élevages extensifs a conduit les différents gouvernements de 1970 à 1990 à opter pour l'intensification des systèmes de production, notamment pour les élevages à cycle court. Aussi, l'aviculture a-t-elle été retenue parce c'est un élevage rapide dans sa réalisation et facile dans sa conception. Au fil des années, le secteur avicole a pris de l'ampleur et représente à ce jour, la meilleure activité pour produire une grande quantité de protéines animales.

Les étapes marquantes de l'intervention de l'État dans la filière avicole sont en premier lieu l'adoption en 1990 des mesures de prélèvements compensatoires pour limiter les importations de volailles congelées. L'État a également incité le regroupement des aviculteurs du programme intégré de la SIPRA au sein d'une l'organisation professionnelle dénommé UACI.

L'aviculture va connaître un essor dans les années 90, avec une augmentation graduelle de la quantité de volaille produite et du nombre de mises en place de fermes avicoles.

La dévaluation du F CFA en 1994, a entraîné une flambée des prix, notamment ceux des bovins, provoquant le report de la consommation de viande sur les produits avicoles qui ont un prix plus abordable. La quantité totale de viande produite en 1997 a donc atteint 10 571 tonnes pour une importation totale de 4 166 tonnes.

Les prélèvements compensatoires sur les viandes et les produits animaux importés ont été institués pour ramener au niveau des prix de gros locaux, le prix des importations qui était artificiellement bas du fait de subventions des pays industriels, et parce que les morceaux vendus sont en général déclassés. Le prélèvement compensatoire imposé se répartissait comme suit:

- 300 F CFA/kg sur les découpes et abats de volaille;
- 400 F CFA/kg sur les volailles entières.

Ce système, contrairement aux mesures d'interdiction d'importations, permet de maintenir l'approvisionnement du marché qui est structurellement déficitaire, mais sans porter atteinte au développement de la production locale.

Cette mesure, prise en mai 1990, a été appliquée à tous les produits animaux importés. Elle a été prise dans le cadre de la libéralisation du marché de la viande, et vise à restaurer les conditions d'une concurrence loyale en luttant contre le dumping des produits importés.

Les prélèvements compensatoires sont basés sur le cadre réglementaire fixé par la loi n°90-442 du 29 mai 1990, portant institution d'un prélèvement compensatoire sur les produits animaux importés et par le décret n°90-445 du 29 mai 1990 fixant les modalités d'application de cette loi.

Cependant, l'application de ce prélèvement compensatoire n'a eu aucune incidence sur la quantité des importations de volailles. Ainsi en 2003, on dénote une quantité de 15 392 tonnes de viandes importées. Cette tendance est confirmée par les chiffres des importations de l'année 2004.

De nombreuses insuffisances ont été notées dans les programmes d'appui ponctuel aux productions animales notamment l'absence de dispositions pour une valorisation des productions céréalières et pour la maîtrise des circuits de commercialisation. Pour la commercialisation, il serait important d'assurer une régularité dans les approvisionnements, un regroupement des ventes et une meilleure valorisation des prix aux producteurs.

Par ailleurs, les OPA avicoles dénoncent les points suivants:

- l'origine douteuse des volailles importées;
- la concurrence déloyale due au pré amortissement de denrées importées;
- la non-protection de la production nationale;
- la non-vérification de l'application des prélèvements compensatoires.

À partir de 1998, la production totale de volailles a subi une baisse graduelle en dépit d'une petite remontée en 2001. Cette baisse de 1998 est relative à la crise économique avec l'arrêt des différents prêts par les bailleurs de fonds suite à une mauvaise gestion des deniers publics. Cette baisse a concerné la production de poulets de chair et non celle de pondeuses.

Le coup d'état de décembre 1999 est venu porter le coup de grâce à une économie chancelante. De plus, l'état a effectué une taxation (TVA) à hauteur de 20% sur les intrants agricoles. Ces facteurs ont marqué le départ du changement de type d'importations de viande de volaille: les importations de volailles familiales des pays frontaliers ont été stoppées laissant le champ libre à celles des volailles modernes en provenance des pays industrialisés.

L'impact de la crise sociopolitique du 19 septembre 2002 a eu de lourdes conséquences sur les filières de productions animales et plus particulièrement sur la filière avicole. En effet, pour faire face à la baisse de production liée au conflit, des dispositions douanières et fiscales ont été prises pour favoriser l'importation massive de viandes et de découpes de volailles congelées en provenance des pays industrialisés entraînant de facto, une réduction des productions avicoles locales. Celles-ci sont devenues moins compétitives.

La situation a abouti en 2003 à un déséquilibre en faveur des importations avec 15 392 tonnes d'abats de volailles modernes importées contre 7 534 tonnes de viande de volaille produites localement.

Ces données statistiques officielles s'expliquent par le fait que les découpes de volailles importées étaient moins chères que la volaille locale.

En mai 2005, sous l'insistance des OPA avicoles et par une loi des finances, l'État a rehaussé de façon uniforme le montant du prélèvement compensatoire à 1 000 F CFA/kg sur tous les produits avicoles, espérant stimuler la production nationale.

Depuis 2000, des échanges et discussions se poursuivent au niveau des filières avicoles de l'UEMOA afin de trouver des solutions à la hausse des importations liée à la mondialisation de l'économie. Il s'agit notamment de la mise en place de protections douanières suffisantes pour protéger les productions locales contre des importations de sous morceaux vendus à bas prix par des pays où la production est excédentaire.

## Chapitre 8

# Analyse

### 8.1 FORCES ET FAIBLESSES ACTUELLES DU SECTEUR AVICOLE

La Côte d'Ivoire compte actuellement une population de presque 19 millions d'habitants dont 45% vit en zone urbaine et 55% en zone rurale. Le taux de pauvreté est estimé à plus de 40% (avec une majorité de jeunes et de femmes). Cette pauvreté se manifeste par de profondes disparités régionales: elle est plus marquée en milieu rural (49%) qu'en milieu urbain (24%). Ce taux avoisine 54% dans les zones de savanes rurales. Elle touche davantage les exploitants agricoles en milieu rural et les opérateurs du secteur informel non agricole.

En Côte d'Ivoire la taille moyenne des ménages est de 7,2 personnes et le pourcentage des enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale est 24% en milieu rural contre 13% en milieu urbain, la prévalence de retard de croissance est de 39% en milieu rural contre 25% en milieu urbain.

Selon le rapport national sur le développement humain (PNUD 2004), l'indicateur de développement humain en l'an 2000 se chiffre à 0,422. Malgré une tendance à l'amélioration de cet indicateur (0,374 en 1975, 0,416 en 1990 puis 0,422 en 2000), des progrès importants restent à faire en matière économique et sociale pour améliorer le bien être des populations. La lutte contre la pauvreté est primordiale. L'élaboration par le gouvernement d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) s'inscrit dans cette optique d'amélioration du niveau de développement humain du pays dans son ensemble.

#### *Contribution au PIB et à la sécurité alimentaire*

L'économie de la Côte d'Ivoire est basée sur l'agriculture qui représente 26% du PIB et 65% des recettes extérieures. Avant la crise de 2002, le secteur des ressources animales et halieutiques (élevage et pêche) contribuait pour 2,9% au PIB agricole et 1% au PIB national. La contribution de la filière avicole au PIB agricole en 1999 était de 56,475 milliards soit 45% de l'apport de la production animale au PIB (125,5 milliards de F CFA).

L'élevage améliore sensiblement la sécurité alimentaire des populations aussi bien rurales qu'urbaines car il procure des revenus, des aliments de qualité, de l'énergie, et des engrais. Le secteur des productions animales offre plus de 70 000 emplois directs et fait vivre plus de 400 000 personnes. Ce secteur d'activités se pratique sur toute l'étendue du territoire national et joue un rôle important dans l'économie nationale en termes d'équilibre entre les différentes régions du pays, de gestion de l'espace et de création d'emplois.

En Côte d'Ivoire, l'aviculture occupe une place prépondérante dans la production animale. Comme partout ailleurs dans le monde, elle constitue une importante source de protéines animales et est génératrice de revenus pour les populations rurales et urbaines. Pour les petits producteurs, l'aviculture familiale et semi-industrielle représentent une des rares opportunités d'épargne, d'investissement et de protection contre le risque. L'aviculture familiale concerne plus de la moitié de la population, aussi bien au niveau nutritionnel que dans l'amélioration des revenus. Selon les études menées par l'INS, les ménages ruraux consacrent plus de 60% de leur budget à l'alimentation: la part des revenus issue de l'aviculture familiale est utilisée essentiellement pour l'alimentation.

L'aviculture avec la rapidité de son cycle biologique, son métabolisme élevé et le faible coût de production par rapport aux viandes rouges a connu un essor spectaculaire.

L'effectif actuel des volailles est constitué par environ 30 millions de têtes dont 22 millions de volailles familiales et 8 millions de volailles modernes. Elle représente un taux de couverture de 20% de la consommation carnée en 2005. La filière avicole compte environ 1°500 opérateurs dans le secteur moderne tandis que le secteur de la volaille fermière occupe des milliers de petits producteurs et des commerçants. La filière avicole offre

30 000 emplois directs et indirects et dégage un chiffre d'affaires annuel de 40 milliards de F CFA.

En observant le taux élevé de malnutrition des enfants de moins de 5 ans en milieu rural, on peut déduire que l'aviculture familiale doit être développée et améliorée pour contribuer à la lutte contre la malnutrition en milieu rural.

### *Compétitivité*

Les éleveurs et les acteurs du secteur privé avicole rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs activités. Les principaux problèmes sont résumés en ces points:

- le manque de disponibilité des composants alimentaires pour la formulation des rations d'aliments de volailles;
- les difficultés d'approvisionnement en aliments et en produits vétérinaires (surtout pour les exploitations situées à l'intérieur du pays);
- le coût d'achat élevé des poussins d'un jour;
- l'absence de crédit ou tout autre appui financier pour les besoins d'exploitation et fonds de roulement;
- le manque de disponibilité des poussins d'un jour sur le plan qualitatif et quantitatif; ce problème est lié aux éléments suivants:
  - l'insuffisance de production des accoueurs industriels (seulement en 2006 à cause de l'épidémie de la grippe aviaire);
  - le non-respect des quantités commandées (par souci de solidarité, les poussins livrés dans certains dépôts sont sujets à des répartitions qui n'ont rien à voir avec la commande effectuée);
  - la mauvaise organisation de la distribution des poussins d'un jour;
  - le non-respect des délais de livraison (délais pouvant atteindre 4 mois surtout à l'encontre des éleveurs situés à l'intérieur du pays);
  - les poussins d'un jour livrés non triés; aucune distinction n'étant faite quant aux types de poussins produits (ponte et coquelets);
  - le poids de poussins non homogènes (poids qui varient de 30 g à 50 g);
  - l'absence de garantie relative à la qualité et aux normes sanitaires des poussins d'un jour produits localement dans certains couvoirs;
  - la concentration des couvoirs dans la capitale économique du pays;
  - les difficultés rencontrées au cours de l'acheminement des poussins sur les sites d'élevage (pour les éleveurs semi-commerciaux);
  - le manque d'encadrement technique après la mise en élevage des sujets notamment pour les petits élevages.

Au plan socio-économique, la crise politico-militaire déclenchée par la rébellion armée le 19 septembre 2002, a aggravé le déficit structurel en productions avicoles en entravant la production et la commercialisation à travers le pays des produits en provenance de la région Nord. La production a souffert de la désorganisation du réseau de transport, du blocage du système bancaire et du départ et retour dans leur pays de nombreux travailleurs immigrés (Burkinabé). La campagne 2002-2003 a connu une chute de la production agricole en générale.

Les conséquences ont été lourdes pour filière avicole: en effet, des dispositions douanières et fiscales ont été prises pour favoriser l'importation massive de viandes et de coupes de volailles congelées en provenance des pays industrialisés pour compenser les manques de production et de disponibilité. Ces mesures ont entraîné de facto une hausse des importations et une réduction des productions avicoles locales qui sont devenues moins compétitives.

### Grippe aviaire

En ce qui concerne les épizooties de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), 3 foyers ont été identifiés en 2006 mais aucun cas de grippe aviaire n'a été signalé dans les élevages modernes.

En aviculture familiale, le niveau de biosécurité est très faible, voir inexistant, et le circuit de commercialisation occasionne de nombreuses manipulations de volailles. Cet élevage présente des risques sanitaires et a en effet été atteint par l'IAHP.

Les épizooties d'IAHP ont eu des effets dévastateurs au niveau de la production avicole en général. La psychose née des interprétations de profanes, ainsi que les rumeurs, ont fortement perturbé les habitudes des consommateurs qui ont eu un comportement de méfiance à l'égard des produits de volailles dans les premiers instants suivants les déclarations du premier foyer en Côte d'Ivoire. La population craignait les cas humains d'infection d'influenza aviaire hautement pathogène, ce qui a conduit à un refus de consommation de la viande de volaille et des œufs. Les poulets modernes en âge de commercialisation sont restés sur les fermes pendant trois mois. Il n'y avait plus d'acheteurs de volailles et les éleveurs n'avaient plus les moyens de les nourrir, ce qui a entraîné des mortalités de poulets par la faim. Beaucoup d'éleveurs n'ayant plus de fonds de roulement ont abandonné leurs activités. Les poussins sortis des couvoirs ont été détruits par manque d'élevages en activité.

Les conséquences ont surtout été d'ordre économique et social. Les effets des récentes épizooties sont définis en terme de:

- surcoût de production dans les élevages industriels et semi-industriels dus aux:
  - investissements nouveaux pour le contrôle de la bio sécurité: acquisition d'appareils et produits de désinfection ainsi que des équipements de protection;
  - mesures additionnelles de prophylaxie pour assurer la vaccination des volailles et le contrôle post-vaccinal (coût supporté par les éleveurs dont les effectifs dépassent 1 000 têtes);
  - coûts administratifs: toute circulation de produits aviaires, issus des élevages moderne, est subordonnée à la délivrance, par les services de l'État en charge de la santé animale, de certificat sanitaire et de laissez-passer sanitaire, dont les coûts sont à la charge des opérateurs;
  - allongements des délais de vente: pendant la crise les volailles sont restées sur les fermes au-delà de deux mois d'âge. Cela a occasionné des coûts de stockage des volailles abattues pour COQIVOIRE et les opérateurs du système intégré de la SIPRA.
- mévente des produits issus du secteur familial provoquée par:
  - la psychose entraînant la baisse des prix et de la demande pendant la crise de la grippe aviaire;
  - les mesures d'interdiction d'acheminement des volailles fermières du Nord de la Côte d'Ivoire (zone de production) vers le Sud du pays (marché terminal et zone de consommation), et de séquestration des volailles au niveau des postes de contrôle de Tiébissou (Centre du pays, point de démarcation entre la zone sous contrôle des Forces Nouvelles et la zone sous contrôle des forces gouvernementales) pour des mesures de quarantaine, occasionnant ainsi des mortalités élevées de volailles et des pertes financières énormes pour les commerçants de ce secteur surtout au moment de la déclaration de foyer de grippe aviaire en 2006).
- pertes financières évaluées à un montant de 14 milliards de chiffre d'affaires et quantifiées comme suit:
  - une réduction de la mise en place de 971 000 poussins chair (en 2006);
  - une réduction de la mise en place de 500 000 poussins de ponte (en 2006);
  - une diminution de production d'aliments complets de 15 308 tonnes (en 2006).

Les effets collatéraux, en termes d'incidences financières notés, sont le renchérissement des prix des denrées sources de protéines animales (le poisson et la viande de bovin). Un manque à gagner a été observé au niveau des autres secteurs d'activité agricoles (maïs) et agro-industriels (meunerie, sous produits de pêche, etc.) ainsi qu'au niveau des opérateurs de la distribution des produits vétérinaires.

Les restructurations, entreprises au niveau des grands élevages du secteur moderne pour absorber le manque à gagner, ont conduit plusieurs employés au chômage technique ou au licenciement.

Les mesures de lutte contre l'IAHP mises en place lors de l'apparition des foyers se sont avérées très efficaces puisqu'elles ont permis l'extinction de ces foyers. Mais les mesures de biosécurité qui ont été appliquées dans les marchés pendant les foyers d'IAHP n'ont pas été poursuivies et adoptées de façon durable, ce qui fait que les marchés constituent une menace permanente de réapparition de la maladie. Les mesures telles que les contrôles aux postes d'entrée terrestres et les contrôles des importations des volailles vivantes à la frontière aérienne améliorent la sécurité sanitaire des élevages du pays.

En ce qui concerne la réglementation portant déclaration d'infection d'IAHP et instituant les mesures générales de police sanitaire à mettre en œuvre, il ne ressort pas de mise en application des mesures de biosécurité au cours du transport des volailles (depuis l'exploitation jusque dans les marchés) ni sur les aires d'abattage.

## **8.2 PERSPECTIVES DU SECTEUR AVICOLE POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES**

L'aviculture familiale en Côte d'Ivoire s'est développée lentement car elle ne constitue pas une activité principale des différents acteurs, comme souvent en Afrique. En Côte d'Ivoire, la production avicole ne permet pas actuellement d'assurer une couverture des besoins nationaux. Ce sont les importations de volailles vives en provenance des pays limitrophes et des produits avicoles des pays industrialisés qui permettent de couvrir les besoins.

Une analyse approfondie révèle que le secteur de l'élevage dispose cependant de potentialités énormes jusqu'ici inexploitées et qu'il existe des ressources humaines et logistiques pour en faire une des bases du développement pour les dix prochaines années.

Dans le secteur avicole, la faiblesse de l'information et de l'encadrement de proximité pour asseoir des solutions efficaces et durables des problèmes rencontrés, et l'inaccessibilité des services vétérinaires et des intrants zootecniques, démotivent les fermiers à s'investir d'avantage dans cette activité. Cependant, les exploitations avicoles disposent d'un potentiel élevé qui reste à être développé, intensifié, à la faveur d'incitations nouvelles et de facilitation au niveau de l'approvisionnement en facteurs de production et autres intrants.

Au titre des recommandations, il appartient aux autorités gouvernementales du pays d'initier des programmes d'amélioration de cette activité, par la mise en place ou le renforcement des services d'encadrement. Il s'agit avant tout d'augmenter les produits issus de cette aviculture pour fournir des poulets et des d'œufs de consommation aux populations dans les zones rurales. Cela devrait se réaliser à moindres coûts et au prix de l'implication des aviculteurs.

Compte tenu de l'importance nutritionnelle, économique et sociale de l'aviculture familiale, et compte tenu du fait que la sécurité alimentaire participe au bien être de la population, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à l'aviculture familiale en Côte d'Ivoire.

Pour se faire, il faut:

- promouvoir les programmes de développement et d'amélioration de l'aviculture familiale déjà existants ou ayant existés avec la mise en place de systèmes de crédit remboursable afin d'augmenter la production nationale de volailles pour atteindre l'autosuffisance en consommation de volaille;
- instaurer la vaccination contre la maladie de Newcastle avec un vaccin thermostable qui peut aussi être produit localement;
- organiser les éleveurs en associations ou coopératives;
- organiser les marchands de volailles en associations ou coopératives;

- renforcer la réglementation en matière de collecte et de transport des volailles depuis l'exploitation jusque dans les marchés et sur les aires d'abattage afin de faire respecter les mesures de biosécurité;
- informer, former et sensibiliser les producteurs et les commerçants sur les mesures de biosécurité;
- procéder à un recensement adéquat des exploitations avicoles.

Les programmes d'amélioration de l'aviculture villageoise doivent viser l'amélioration de l'alimentation des volailles avec des produits locaux à moindre coût, l'augmentation de la productivité par poule, l'intégration dans les habitudes des aviculteurs des techniques simples sur l'entretien des volailles de basse-cour.

Sur le plan sanitaire, il est important d'encourager la mise en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène en élevage avicole à l'effet de rendre systématique leur utilisation.

Les professionnels de la santé animale, les vétérinaires praticiens regroupés au sein de l'Association des Vétérinaires privés praticiens de Côte d'Ivoire (AVPPCI), les vétérinaires grossistes regroupés au sein du Groupement des Vétérinaires Grossistes (GVG) gagneraient à collaborer étroitement avec les opérateurs avicoles regroupés au sein de leur interprofession, l'IPRAVI. L'objectif recherché serait d'aboutir à:

- a) une meilleure conception des programmes de production avicole;
- b) une meilleure conception des plans de prophylaxie;
- c) une meilleure coordination des actions entreprises dans le cadre de la lutte contre les épizooties;
- d) une adéquation dans la disponibilité et dans l'utilisation efficiente des médicaments pour l'aviculture.

L'importance de l'aviculture aux plans nutritionnel, économique et social nécessite la mise en place de mesures de lutte face à l'apparition de l'IAHP. C'est une maladie qui reste avant tout une pathologie animale et dont le risque doit être réellement pris en considération dans tous les types d'élevages de volailles.

Pour contribuer à la sécurité alimentaire, il est donc important de s'assurer que les types de volailles (volailles élevées en liberté et oiseaux sauvages) ainsi que les lieux (marchés de volailles) qui ont fait l'objet de foyers de grippe aviaire hautement pathogène ne constituent pas un réservoir épidémiologique de la maladie. A cet effet, une surveillance de ces maillons (volailles élevées en liberté, marchés de volailles et oiseaux sauvages) associée à d'autres mesures de préventions, s'impose.

Le secteur de la transformation des produits avicoles est un secteur aujourd'hui peu développé, mais promis à un avenir meilleur. Il est générateur d'emplois directs et indirects à travers la création de micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises spécialisées dans le conditionnement des produits avicoles (poulet prêt à cuire, barquette d'escalope de volailles, ovo produits, etc.). Il s'agit de mettre à la disposition de ces établissements, des technologies appropriées afin qu'ils puissent valoriser les produits locaux en privilégiant la sécurité sanitaire et la démarche qualité.

## Annexe I

**Qui est qui (liste de contacts)**

Catégorie	Organisation professionnelle – Interprofession
Nom	Interprofession Avicole Ivoirienne (IPRAVI)
Adresse	
Téléphone	
Fax	
email	
Site Internet	

Les OPA sont regroupées au sein de l'Interprofession Avicole (IPRAVI). L'Interprofession Avicole Ivoirienne est formée par l'association de l'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI), de l'ANAVICI (Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire) et de l'Association des Industriels du secteur Avicole (INTERAVI). Ce sont des associations à but non lucratif régies par la loi n° 60-315. Les OPA ont pour rôle essentiel de défendre les intérêts de la filière avicole. Une association de grossistes des médicaments vétérinaires existe mais n'est pas encore intégrée à l'IPRAVI (GVG, Groupement des Vétérinaires Grossistes) bien qu'elle collabore avec elle.

Le siège des OPA est à Abidjan dans un bâtiment qui appartient à l'État. Ce siège social constitue l'apport de l'État tandis qu'une subvention apportée par l'Agence Française de Développement (AFD) à hauteur de deux (2) milliards de F CFA a permis d'acquérir le matériel de bureau ainsi que les véhicules de fonctionnement.

Les OPA sont en interconnexion directe avec la Direction des Productions des Elevages (DPE) par l'intermédiaire du Programme de Professionnalisation des Élevages à cycle court (PE2C).

L'IPRAVI, née en 1995, regroupe tous les opérateurs de la filière avicole moderne, éleveurs et industriels. Elle comprend cinq collèges:

- le collège des éleveurs de poulets de chair;
- le collège des producteurs d'œufs;
- le collège des accoueurs et importateurs d'œufs et de poussins;
- le collège des fabricants d'aliments;
- le collège des abattoirs et conditionnement d'œufs.

L'assemblée générale de l'IPRAVI est composée de 36 représentants qui se réunissent en assemblée ordinaire au moins 2 fois par an et en assemblée extraordinaire chaque fois qu'il est nécessaire. Le conseil d'administration quant à lui est constitué de douze membres désignés pour une durée de deux ans et comprend:

- trois éleveurs de poulets de chair;
- trois producteurs d'œufs;
- deux accoueurs et importateurs de poussins;
- deux fabricants d'aliments de volaille;
- deux représentants des abattoirs et conditionnement des œufs.

La gestion de l'IPRAVI est assurée par un bureau exécutif sous la supervision du conseil d'administration. Le bureau exécutif comprend un président, un vice-président et un trésorier, et deux administrateurs issus de collègues autres que ceux du Président et du Vice Président.

Les structures d'appui sont:

- le secrétaire permanent qui assure la gestion quotidienne de l'Interprofession avec le bureau exécutif. Il a la charge du programme d'actions;
- trois commissions techniques animent l'IPRAVI: la Commission Finance, la Commission Technique, la Commission Promotion et Marketing.

Les OPA ont pour rôle essentiel de défendre les intérêts de la filière avicole et de la représenter devant les institutions internationales.

Les OPA, pour lutter contre les importations massives de viandes et découpes de volailles congelées, ont négocié en 2004, un renchérissement du niveau du prélèvement compensatoire à 500 F CFA par kg quelle que soit la nature de la denrée avicole. Le prélèvement compensatoire dont les tarifs antérieurs étaient de 300 F CFA/kg pour les découpes et abats, de 400 F CFA/kg pour les poulets entiers est actuellement de 500 F CFA/ kg pour tout type de produit avicole.

Catégorie	OPA
Nom	l'Union des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (UACI)
Adresse	Le siège est à Abidjan dans un bâtiment qui est un patrimoine de l'État
Téléphone	
Fax	
email	
Site Internet	

L'UACI est une association à but non lucratif régie par la déclaration n°009/TNT/ATA/AGP/5 du 02 juin 1994. Elle a été créée en février 1989 par des éleveurs producteurs de poulets de chair et d'œufs de consommation et faisait partie du programme "intégration" de la SIPRA (Société Ivoirienne de Production Animale). La SIPRA était à l'époque une société mixte avec une part non négligeable de l'État de Côte d'Ivoire.

Par la suite, d'autres éleveurs ne faisant pas partie de ce programme se sont adjoints à cette union. L'état a suscité ainsi le regroupement des éleveurs afin de mettre en commun leurs préoccupations et leurs besoins. L'UACI rassemble des exploitants individuels éleveurs de volailles de chair ou producteurs d'œufs de consommation. Elle regroupe plus de 700 membres répartis sur 13 bureaux et a pour projet d'inclure en son sein les personnes morales telles que les coopératives.

L'adhésion à l'UACI se fait de la manière suivante:

- être éleveur de volaille et s'acquitter d'une carte de membre d'une valeur de 2 000 F CFA;
- chaque membre est soumis à une cotisation annuelle qui s'élève à 4 F CFA par poussin;
- la carte de membre de l'association est renouvelée annuellement pour une somme de 500 F CFA.

La somme récoltée sur les ventes et cotisations annuelles est reversée à l'IPRAVI qui conserve 30% devant servir à son fonctionnement. Les 70% restants sont reversés au secrétariat technique et administratif de l'UACI.

L'UACI assure pour ses membres:

- Une formation pour la maîtrise des techniques de gestion:
  - Technique d'élevage;
  - Formation des dirigeants;

- Gestion des coopératives et cadre juridique;
  - Droits et devoirs des adhérents;
  - Gestion Création des centres de gestion au bénéfice des exploitants pour le suivi et l'évaluation des résultats technico-économiques des exploitations.
- La commercialisation et le financement:
- Achats groupés (en principe);
  - Construction des points de ventes, de petites unités d'abattage dont le premier a été inauguré à Bassam en 1999/2000;
  - Regroupement des revendeurs en coopératives de commercialisation (secteur formel);
  - Promotion par des journées avicoles, conférences, débats, colloques, représentativité à l'extérieur, séminaires.
- La recherche de financement:
- Crédits de proximité aux petites exploitations (fond de roulement: COOPEC);
  - Financement pérenne de l'agriculture: participation à la création d'une banque agricole;
  - Fonds nationaux de développement de l'élevage.
- La défense des intérêts:
- Harmonisation de la fiscalité (impôts): tarif extérieur commun;
  - Assurance pour les exploitations (éleveurs, bâtiments, cheptels);
  - Contrôle et suivi de la qualité des intrants (convention avec la LANADA-LACENA, le laboratoire Pathologie de Bingerville, les laboratoires MERIAL, SANOFI, BREMER PHARMA);
  - Membre fondateur de l'Association Nationale des Organisations Professionnelles de Côte d'Ivoire (ANOPACI) avec 10 autres OPA qui partagent des valeurs de promotion de l'homme, des solidarités professionnelles, d'esprit d'entreprise et de responsabilité. L'UACI assure le poste de secrétaire général de l'ANOPACI.
- Les données statistiques:
- Recensement des éleveurs;
  - Observatoire économique.

L'UACI, par l'intermédiaire de son centre de gestion, a adopté des prix s'élevant à 1 180 F CFA/kg le poulet de chair et 40 F CFA l'œuf de consommation. Elle assure ainsi un tarif minimum aux éleveurs (en principe).

De même, l'association projette la construction d'usine de fabrication d'aliment de volailles dont les parts seront détenues à 100% par les éleveurs et les membres de l'association.

Catégorie	OPA
Nom	Association Nationale des Aviculteurs de Côte d'Ivoire (ANAVICI)
Adresse	Le siège est à Abidjan dans un bâtiment de l'État
Téléphone	
Fax	
email	
Site Internet	

Créée en juillet 2005, les objectifs de l'ANAVICI dont les membres fondateurs sont issus de l'UACI, se rapprochent de ceux de sa structure sœur.

Catégorie OPA  
Nom Association des Industriels du secteur Avicole (INTERAVI).  
Adresse Le siège est à Abidjan dans un bâtiment de l'État  
Téléphone  
Fax  
email  
Site Internet

L'INTERAVI a été créée en 1988 et regroupe en syndicat les industriels, les accoueurs, les provendiers, les abattoirs, et les centres de conditionnement d'œufs.

L'INTERAVI a pour rôle de servir de structure permanente de concertation et œuvre pour la défense de ses membres.

Catégorie OPA  
Nom GVG, Groupement des Vétérinaires Grossistes  
Adresse  
Téléphone  
Fax  
email  
Site Internet

GVG n'est pas encore intégrée à l'IPRAVI bien qu'il collabore avec elle.

Catégorie Couvoir  
Nom Fabrication d'Aliments Composés Ivoiriens (F.A.C.I.)  
Adresse Abobo, quartier périphérique d'Abidjan  
Téléphone  
Fax  
email  
Site Internet

La société est une société anonyme au capital 422 millions de F CFA. Elle a été créée en 1983 par la société belge Versele-Laga et un partenaire local SITBAIL.

Le couvoir créé en 1990, possède une capacité de production de 70 000 poussins par semaine. L'unité produisait des poussins chair à partir des O.A.C. issus de ses fermes d'élevage de reproducteurs mais cette activité a été arrêtée avant même la crise de la grippe aviaire et la production des poussins de chair et ponte provient actuellement des O.A.C. importés. La F.A.C.I. importe également des poussins de ponte à la demande des éleveurs.

En plus de ce couvoir, la F.A.C.I. possède une unité d'aliments d'une capacité de 12 tonnes/heure.

Catégorie Couvoir  
Nom ALCI  
Adresse Zone industrielle de Yopougon  
Téléphone  
Fax  
email  
Site Internet

Le couvoir ALCI appartient aux établissements INTRA-CHIMIE. L'unité de production a été créée en 1994 pour une capacité de production de 26 000 poussins par mois soit 6 500 poussins par semaine.

ALCI qui possède une unité de fabrication d'aliments, importe les OAC pour la production des poussins d'un jour

Catégorie  
Nom La Société Ivoirienne de Productions Animales (SIPRA)  
Adresse  
Téléphone  
Fax  
email  
Site Internet

La Société Ivoirienne de Productions Animales (SIPRA) a été créée en 1976 par le gouvernement ivoirien dans le but de développer la filière avicole moderne.

La SIPRA est une société anonyme au capital de 750 millions de F CFA qui étaient détenus à:

- 33% par des sociétés d'État;
- 42% par des sociétés ivoiriennes;
- 25% par des sociétés étrangères.

Le couvoir a été créé en 1978. Il est équipé de neuf incubateurs et de sept éclosiers permettant une production de 160 000 poussins par semaine.

La filiale IVOIR-POUSSINS possède trois sites de production d'O.A.C. représentant trente bâtiments et pouvant abriter 105 000 reproducteurs soit 3 500 sujets (mâles et femelles) par poulailler.

Outre cette unité de production de poussins d'un jour, la SIPRA regroupe les filiales IVOGRAIN (unité de production d'aliments de bétail d'une capacité de 20 tonnes/heure) et COQIVOIRE (un abattoir industriel de volailles et un centre de conditionnement d'œufs).

Les poussins sont:

- vendus à certains éleveurs indépendants;
- fournis à des éleveurs intégrés à la SIPRA;
- élevés par la SIPRA sur ses propres exploitations.

## Catégorie

Nom S.A.P.B. (Société Anonyme des Plantations de BRECEY)

Adresse Kassemblé sur la route de Dabou

Téléphone

Fax

email

Site Internet

La S.A.P.B. est une société anonyme au capital de 43 millions de F CFA. Elle est associée au Groupe SONEGI qui est une société de négoce international. Son activité est la commercialisation des poulets chair et réformés, des œufs de consommation et des lapins. Il a une capacité de production de 16 800 poussins par semaine. Il a été créée en 1995. La S.A.P.B produit uniquement des poussins chair à partir des O.A.C importés. Ces poussins sont destinés au fonctionnement de son activité d'élevage chair.

## Catégorie

Nom Domaine EST-AGNI (FOANI Services)

Adresse

Téléphone

Fax

email

Site Internet

Le Domaine de l'EST-AGNI est une société à responsabilité limitée (S.A.R.L) au capital de 30 millions de F CFA. Il appartient à Ali OUATTARA qui est l'un des plus grands producteurs d'œufs de consommation de la Côte d'Ivoire. Le couvoir qui a été installé en 1994, produit des poussins chair et ponte à partir de l'élevage de reproducteurs parentaux.

La capacité de production est de 16 000 poussins par semaine. C'est la seule unité de production de poussins installée en dehors de la zone d'Abidjan.

## Catégorie

Nom Provéto

Adresse

Téléphone

Fax

email

Site Internet

La société Provéto produit des poussins à partir de reproducteurs et d'O.A.C. importés et diffuse les poussins. Elle effectue donc soit une vente des poussins à des éleveurs soit des mises en bande sur ses propres fermes.

L'activité ne concerne que les poulets de chair.

Catégorie

Nom AVYCI

Adresse Bingerville

Téléphone

Fax

email

Site Internet

Le couvoir de la société AVYCI a été créé en 1993 par d'anciens sociétaires d'importation de viandes congelées et d'abats. Il est géré par des investisseurs libanais, la famille ELIAS.

L'unité possède une capacité de production de 30 000 poussins par semaine.

Le couvoir est actuellement loué à Provéto pour la production de poussins et la société AVYCI s'est consacrée à la production avicole uniquement.

La société AVYCI qui a son siège à Bingerville possède également une unité de fabrication d'aliments de volailles qui sert à couvrir ses propres besoins uniquement.

Catégorie Couvoir

Nom Société Domaine d'Abadjin-Kouté (DOMAK)

Adresse 20 Km d'Abidjan, route de Dabou

Téléphone

Fax

email

Site Internet

La société Domaine d'Abadjin-Kouté (DOMAK) est une société à responsabilité limitée au capital de 80 millions de F CFA. Son couvoir a une capacité de production de 60 000 poussins par semaine.

La société ne fonctionne plus comme couvoir commercial mais loue occasionnellement ses installations à des opérateurs souhaitant incuber des œufs.

TABLEAU 19:  
Les producteurs d'aliments de la région des lagunes

Désignation	Localisation	Numéro et date d'agrément
IVOGRAIN	ABIDJAN (Yopougon Z.I)	1/83-744 du 30/01/85
SEETAB ou Coco-service	ABIDJAN (ABOBO-GARE)	3/83-744 du 30/01/85
FACI	ABIDJAN (Yopougon Z.I)	4/83-744 du 30/01/85
ALCI	ABIDJAN (Yopougon Z.I)	35/93/83-744 du 02/07/93
	ABADJIN KOUTE	2/83-744 du 02/07/93
SIDIBE (GVC. GAB)	DABOU	29/91/83-744 du 13/02/92
PONDIVOIR	KM 17 ROUTE DE DABOU	32/92/83-744 du 16/09/92
FERME ADAM	M'BADON	32/92/83-744 du 09/10/92
SAPB	AEROPORT	36/94/83-744
	KASSAMBLE	9/83-744 du 30/01/85

## Annexe II

## Liste des projets majeurs – secteur avicole

## 1 Projet:

Agence:

Durée:

Zone géographique:

Bénéficiaires directs:

Situation:

L'aviculture familiale a été soutenue par l'ANADER dans ses activités de vulgarisation qui ont permis l'introduction de la vaccination contre la maladie de Newcastle à l'aide d'un vaccin thermostable. L'implication des femmes dans la gestion de l'aviculture a fait partie de cette activité.

Les principales actions menées sont:

- l'amélioration de l'état sanitaire par la vaccination contre la maladie de Newcastle en milieu villageois,
- l'amélioration du poulailler,
- l'introduction de coqs améliorateurs pour l'amélioration de la croissance pondérale,
- l'implication des femmes.

Les programmes de développement mis en place ont donné des résultats satisfaisant dans leur phase pilotes. Ces programmes doivent être soutenus par la production locale de vaccin thermostable à coût réduit pour les paysans, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

## 2 Projet: projet BAD, Phase II

Agence: BAD et la Côte d'Ivoire

Durée:

Zone géographique: deux régions pilotes

Bénéficiaires directs:

Situation:

L'aviculture familiale a bénéficié de l'appui du projet BAD: Projet de développement de l'élevage phase.

Le projet de développement de l'élevage phase II avait pour objectif sectoriel d'accroître la production nationale de viande et comme objectif global d'augmenter les revenus des populations rurales.

## Annexe III

## Références bibliographiques

- ANADER**, Janvier 2005. *Statistiques des productions animales de la région du Zanzan*
- ANADER**, 2004. *Étude de faisabilité d'un projet avicole à GOUMERE Côte d'Ivoire* by **Bondoukou**
- ANONYME**, 2003. *Rapport annuel d'activités du Projet de Développement de la Région du Zanzan: Profil administratif, géographique et ethnique de la région du ZANZAN, Côte d'Ivoire*
- BAD**, 1999- *État d'avancement du programme coqs améliorateurs*, Rapport de la cellule de coordination, projet de développement de l'élevage phase II
- BNETD**, 2002, *Estimation de la production vivrière en Côte d'Ivoire en 2002 / Observatoire des produits vivriers*
- BNETD**, Juillet 2005, *Document de travail Guide de diagnostic participatif et thématique de la filière avicole. Etude de développement des potentialités avicoles semi-industrielles de la région du Zanzan;*
- BNETD**, Juillet 2006, *Dossiers d'enquêtes de l'étude sur l'aviculture semi-industrielle dans la région du Zanzan*
- BNETD**, juillet 2006: *Étude de développement des potentialités avicoles semi-industrielles de la région du Zanzan*
- Cabinet PRIVET**, 2004, *Étude de faisabilité de projets de réhabilitation Communautaire dans le Nord de la Côte d'Ivoire*
- Cabinet PRIVET** 2007, *Rapport d'encadrement zoo sanitaire dans les départements de la zone Centre Nord et Ouest de la Côte d'Ivoire, (2006-2007)*
- CIA (Central intelligence agency)**, October 2007, *the worldfactbook, Côte d'Ivoire, people.*
- FAO/PAM**, 24 mars 2004. *Rapport spécial Mission d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires en Côte d'Ivoire*
- IAEA**, 2002. *Improvement in health and management of family poultry in Côte d'Ivoire. In: characteristic and parameters of family poultry production in Africa* par Danho T., Bodjo, S.C. Adon, H. Kacou, A. Couacy-Hymann, E., Vienna, pp. 27-32
- IAEA**, 2006. *Amélioration de la production en aviculture familiale: cas de la Côte d'Ivoire:* dans: *Improving farmyard poultry production in Africa, Intervention and their economic assessment*, par Danho, T. Kacou, A., Bodjo, S.C & Couacy-Hymann E, Vienna, pp. 107-114
- IEMVT**, 1991. *Aviculture en zone tropicale; la documentation Française* Ministère de la Coopération et de développement
- Institut National de la statistique (INS)** 2006 *Enquête à indicateurs multiples*, MICS Abidjan, Côte d'Ivoire
- Institut National de la statistique (INS)** *Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire en 2002, résultats provisoires*, Ministère du plan et du développement –
- Institut National Polytechnique Houphouët Boigny**, 2004, *Cours d'alimentation des volailles*
- IPRAVI**, 2004, *Filière avicole ivoirienne (Production, importation, commercialisation)*
- IPRAVI**, 2007, *Production, importation et commercialisation des produits avicoles*
- Kallo, V.** juin 2007 *Rapport des enquêtes descriptives dans les marchés à volailles du District d'Abidjan*
- Koffy, Y.** 2007. *Rapport intérimaire, contrat n°04/grippe aviaire*
- LCVB/LANADA** *Rapport d'activité 2006* du laboratoire de virologie du LCVB/LANADA
- LCVB/LANADA**, 2007. *Rapport d'activité 2007* du laboratoire de virologie du LCVB/LANADA
- MINAGRA et L'ILRI**, 2001, *Rapport de l'atelier régional, du 17 au 18 septembre à Abidjan*
- Ministère des affaires étrangères, coopération et développement, FRANCE / SCET AGRI**, mars 1983: *Étude de la commercialisation et consommation du maïs en Côte d'Ivoire*
- Ministère de l'Agriculture**, 2001. *Effectif du cheptel*, RNA, Direction des statistiques, de la documentation et de l'informatique, MINAGRA / DGRA, juillet 1999, *État d'avancement du Programme Coqs Améliorateurs, / Projet de développement de l'élevage BAD II*

- Ministère de l'Agriculture**, septembre 2004. RNA 2001, *analyse des données niveau national*, Direction des statistiques, de la documentation et de l'informatique
- Ministère de l'Agriculture**, 2004: Rapport annuel d'activités; Direction Départementale de TANDA, Côte d'Ivoire
- Ministère de l'Agriculture**, Rapports d'activités 2006 à septembre 2007 du poste d'entrée de Tiébissou
- Ministère de l'Agriculture**, 2005, *Annuaire des statistiques agricoles*. Direction des statistiques et de la documentation
- Ministère des l'économie et des sciences**, 2006, *Rapport de l'atelier national de formation sur la méthodologie d'évaluation des besoins et des coûts pour le financement des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)*, atelier à Grand-Bassam, 20 au 24 Novembre 2006
- Ministère de la Production animale et des Ressources Halieutiques**, 2004. *Annuaire 2004* des statistiques de la Direction de la planification et des programmes
- Ministère de la Production animale et des Ressources Halieutiques, 2007**. *Annuaire provisoire 2007* des statistiques de la Direction de la planification et des programmes
- Ministère de la Production animale et des Ressources Halieutiques**, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005. *Annuaire des statistiques des pêches et de l'aquaculture*
- Ministère des productions animales et des ressources halieutiques**, 2007, *Rapport de l'atelier national de sensibilisation sur la grippe aviaire*, Yamoussoukro, 13 au 14 Juillet 2006
- ORSTOM- IGT** 1979: *Atlas de Côte d'Ivoire*; Ministère du plan
- PNUD**, 2001. *Tableau de bord social: République de Côte d'Ivoire*
- PNUD**, 2003-2006: *Revue à mi-parcours du cadre de coopération République de Côte d'Ivoire- Bilan de la Coopération*
- PNUD**, avril 2003, *Analyse thématique*
- PNUD**, 2004-. *Rapport national sur le développement humain en Côte d'Ivoire, cohésion sociale et reconstruction nationale*
- SOLAGRIL** 1994. *Les filières avicoles en Afrique de l'Ouest: Éléments de réflexion sur les perspectives de Développement*, par Verot, D.; République française, Ministère de la Coopération
- Thouard K.**, 1980. *Analyse des filières agricoles en Côte d'Ivoire*, DESS
- UACI**, 2002. *Rapport d'activité: Typologie des élevages*
- UACI**, 2004. *Comptes d'exploitation d'une bande de 1000 pondeuses et de 1000 poulets de chair*
- Zongo, D.** 1981, *Fertilité des coqs d'une souche thermo-tolérante, cou nu (Na), possibilité de son adaptation en régions chaudes (Afrique de l'Ouest)*, thèse de doctorat en troisième cycle, université de Rennes I, France

## Annexe IV

# Cartes

*Pas de cartes disponibles actuellement*